



Communication financière



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

RAPPORT DE GESTION

&

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES AUX COMPTES



RAPPORT DE GESTION

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du dépôt du document d'enregistrement universel

ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE ET DU RESULTAT

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

En millions d'euros	2023	2022
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires total	9 241	8 369
EBITDAaL	3 444	3 303
Résultat opérationnel courant	1 291	1 356
Résultat net	318	758
BILAN		
	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non-courants	21 800	20 333
Actifs courants ¹	4 347	3 192
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 186	521
Actifs destinés à être cédés	184	1 470
Total de l'actif	26 330	24 994
Capitaux propres	4 798	5 213
Passifs non-courants	14 813	14 894
Passifs courants ¹	6 709	4 868
Passifs détenus en vue d'être cédés	11	19
Total du passif	26 330	24 994
Endettement net²	10 243	10 815
FLUX DE TRESORERIE		
	2023	2022
Capacité d'autofinancement	4 114	3 717
Droits d'utilisation et intérêts sur dettes locatives - Impact IFRS 16	-987	-892
Investissements hors fréquences - Groupe	-2 016	-2 139
Investissements fréquences - Groupe	-185	-1 185
Impôts décaissés	-594	-527
Intérêts financiers nets payés	-436	-281
Autres (inclus impact des variations de périmètre)	1 531	42
Flux net de trésorerie Groupe (avant variation de l'endettement et dividendes versés aux actionnaires de la société mère)	1 594	-1 333
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-708	-1 467

¹ Hors actifs et passifs détenus en vue d'être cédés

² Passifs financiers court terme et long terme moins trésorerie et équivalents de trésorerie

1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Le Groupe Iliad (le «Groupe») est un des principaux acteurs des communications électroniques en Europe, avec plus de 48,5 millions d'abonnés, un chiffre d'affaires de 9,24 milliards d'euros en 2023, et plus de 17 700 salariés.

Créé en 1991, le Groupe est devenu, grâce à la maîtrise de son réseau de communications électroniques et à l'attractivité commerciale de ses offres grand public sous la marque Free, un acteur majeur de l'Internet et des communications électroniques (fixe et mobile) en France.

En 2018, le Groupe s'est étendu géographiquement en Italie en devenant le 4ème opérateur mobile et a réussi à conquérir en cinq ans environ 13,6% de parts de marché hors M2M. Iliad Italia a, depuis, lancé son offre Fibre (janvier 2022) ainsi que ses offres aux entreprises (mai 2023). En 2020, le Groupe Iliad a continué à s'étendre en Europe avec l'acquisition de Play, le leader de la téléphonie mobile en Pologne et du câblo-opérateur UPC en avril 2022.

La société Iliad SA est la société mère du Groupe Iliad présent sous les marques commerciales Free en France, Iliad en Italie et Play en Pologne.

Le Groupe dispose de trois secteurs géographiques distincts : France, Italie et Pologne.

À diverses reprises dans ce rapport de gestion les notions suivantes sont utilisées :

- EBITDAaL : résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles, et de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.
- Chiffre d'affaires facturé à l'abonné : chiffre d'affaires forfait et hors forfait directement facturé à l'abonné.

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

1.1 FORMATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

France

Offres fixes B2C

Le Groupe occupe la place de 1er Opérateur alternatif sur l'Internet Haut et Très Haut Débit en France métropolitaine. Sous la marque Free, au 31 décembre 2023, le Groupe proposait trois offres fixes : la Freebox Revolution (19,99 euros par mois la 1re année, 44,99 euros après), la Freebox Pop (connectivité 5Gb EPON, 29,99 euros par mois la 1re année, 39,99 euros après) et la Freebox Delta (connectivité 10Gb EPON, 39,99 euros par mois la 1re année, 49,99 euros après). Fin janvier 2024, Free a toutefois modifié son catalogue suite au lancement de la Freebox Ultra et propose désormais quatre offres fixes : la Freebox Revolution Light (29,99 euros par mois), la Freebox Pop (29,99 euros par mois la 1re année, 39,99 euros après), la Freebox Ultra Essentiel (39,99 euros par mois la 1re année, 49,99 euros après) et la Freebox Ultra (49,99 euros par mois la 1re année, 59,99 euros après).

Selon l'éligibilité de la ligne de l'abonné, les offres de Free sont compatibles avec les différentes technologies Haut Débit et Très Haut Débit (via la Fibre optique (FTTH), via ADSL, via VDSL2 et via une box 4G+, les offres Ultra et Ultra Essentiel n'étant disponibles qu'en FTTH).

Offres mobiles B2C

En France métropolitaine, le Groupe continue de mettre l'accent sur l'amélioration du mix d'abonnés en faveur du Forfait Free 4G/5G illimité. Ce focus passe notamment par le maintien, depuis 2018, d'une offre intermédiaire avec migration automatique sur le Forfait Free 4G/5G illimitée au bout de 12 mois. Le prix de cette offre intermédiaire varie selon les périodes et était à fin 2023 de 12,99 euros par mois. De même, nous avons continué nos campagnes de migration proactive des abonnés 2 euros sur le forfait Free 4G/5G illimitée. Le Groupe s'est engagé en 2022 à ne pas augmenter les prix de ses forfaits mobiles (2euros et 19,99euros) pour les 5 prochaines années, soit jusqu'à 2027.

Alors que Free est commercialement actif à la Réunion depuis juillet 2017 via TRM (JV à 50/50 avec le Groupe Axian), Free Caraïbe a commercialisé sa 1ère offre mobile sur les territoires français ultramarins de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy en reprenant les ingrédients qui ont contribué au succès de Free dans l'Hexagone : une offre innovante, simple, généreuse, sans engagement et à un tarif ultra compétitif (9,99 euros par mois)..

Offres B2B

Le marché B2B en France est aujourd'hui adressé via quatre segments, l'activité Services aux entreprises de Free Pro (TPE, PME et Grandes Entreprises), l'activité de solutions de Cybersécurité (via ITRUST qui vend en direct ou via Free Pro ses services), l'activité de solutions innovantes de paiement de Stancer et l'activité de Cloud public & Hébergement qui se décline sous quatre activités :

- (i) L'hébergement, qui correspond à la mise à disposition par Scaleway et Free Pro d'un serveur dédié aux petites et moyennes entreprises souhaitant sécuriser leurs données ;
- (ii) Le Public Cloud chez Scaleway, qui correspond à l'accès, via un réseau de communications électroniques, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables ;
- (iii) La colocation, qui consiste à mettre à disposition des espaces au sein d'un Datacenter, ainsi que la capacité électrique associée, pour héberger des baies et serveurs (offre

essentiellement proposée au sein de notre filiale OpCore créé courant et qui regroupe les principaux datacenters du Groupe) ;

(iv) l'Intelligence Artificielle, avec la mise à disposition d'un supercalculateur afin notamment d'entraîner des modèles d'IA à très grande vitesse.

Ventes d'équipements

Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement le forfait de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément du forfait. Plusieurs solutions s'offrent à eux : acheter un terminal au comptant ou louer un terminal avec option d'achat (offre Free Flex). Dans tous les cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant lors de la réception du téléphone mobile par l'abonné.

Italie

Offres mobiles B2C

Depuis le 29 mai 2018, date du lancement de son offre mobile en Italie, le Groupe a rencontré un succès commercial incontestable. En 2023, il a franchi la barre des 10 millions d'abonnés mobiles, totalisant près de 10,7 millions d'abonnés, représentant ainsi environ 13,6% de parts de marché italien hors M2M.

À fin décembre 2023, iliad Italia proposait quatre offres mobiles (hors promotions), allant de 4,99 euros à 13,99 euros. Les frais d'activation de carte SIM étant de 9,99 euros.

Par ailleurs, le Groupe propose en Italie une sélection des derniers iPhone Apple, tels que l'iPhone 15, 15 Plus, 15 Pro et 15 Pro Max. Dans une démarche de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement l'offre mobile de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément de l'offre mobile. Les abonnés peuvent alors décider d'acquérir ou non un téléphone.

Offres mobiles B2B

En mai 2023, iliad Italia a pénétré le marché mobile des entreprises en lançant deux offres destinées aux TPE et PME : une offre à 9,99 euros/mois (comprenant des appels et SMS illimités, 180 Go/mois, 15 Go/mois depuis l'UE et 5 Go/mois depuis 30 pays hors UE) et une deuxième offre à 11,99 euros/mois (comprenant des appels et SMS illimités, 220 Go/mois, 16 Go/mois depuis l'UE et 5 Go/mois depuis 30 pays hors UE). Chaque activation de carte SIM entraînant des frais d'activation de 9,99 euros.

Offre fixe

Le 25 janvier 2022, iliad Italia a lancé son offre B2C exclusivement en FTTH basée, comme en France, sur un prix attractif, simple et transparent. Au lancement, l'offre était proposée à 23,99 euros par mois, le prix étant ramené à 15,99 euros par mois pour les abonnés mobiles iliad Italia. Fin 2023, le prix de l'offre Fibre d'iliad Italia s'établissait à 24,99 euros par mois et 19,99 euros par mois pour les abonnés mobiles iliad Italia à l'offre à 9,99 euros par mois..

Pologne

Offres mobiles et fixes

Grâce à l'acquisition de Play, l'un des leaders du marché de la téléphonie mobile polonais en novembre 2020, le Groupe iliad est devenu un opérateur majeur du marché polonais des télécoms. En avril 2022, le Groupe iliad a finalisé l'acquisition du cablo-opérateur UPC Polska (fusion juridique effective depuis août 2023), faisant de Play un opérateur totalement convergent avec plus de 13 millions d'abonnés mobiles et plus de 2 millions d'abonnés à une offre fixe (internet, téléphonie et / ou TV) à fin 2023. Suite à ces opérations, le Groupe fournit

des services mobiles et fixes aux particuliers et aux entreprises (notamment les PME). Nous employons la marque « Play » pour tous nos services, la marque « UPC Polska » ayant été retiré courant 2023.

Services B2B

Au-delà des services de connectivité fixes et mobiles aux entreprises, Play offre également des solutions cloud (public, hybride, privé) ainsi que des services d'hébergement (serveurs dédiés, datacenter virtuel, archivages). A travers sa filiale Redge Technologies, Play propose une plateforme complète de solutions de streaming vidéo dédiée aux diffuseurs et opérateurs télécoms.

1.2 RESEAUX DE DISTRIBUTION

France

À fin 2023, Le Groupe disposait d'un réseau de 228 boutiques Free (Free Center) réparties sur la France entière, et de 130 points Free Proxi. Les boutiques Free Center assurent quatre missions convergentes :

- élargir la base abonnés *via* le recrutement de nouveaux abonnés ou la conversion d'abonnés fixes existants vers le mobile et réciproquement ;
- communiquer sur la marque Free : matérialiser sa présence à proximité des abonnés et promouvoir l'intérêt de son offre ;
- la vente et location d'équipement ;
- assurer une mission de Service Après-Vente auprès des abonnés existants et rassurer par la présence physique.

Italie

La distribution de l'offre mobile du Groupe en Italie s'appuie sur différents canaux :

- Distribution physique :
 - un réseau de 57 boutiques dans des villes majeures d'Italie ;
 - un réseau de plus de 2 100 bornes de distribution de cartes SIM (Simbox) au sein de plus de 1500 kiosques situés dans des zones de chalandises fréquentées, ces bornes sont adaptées aux spécificités locales en termes de réglementation, et notamment à la loi Pisanu, nécessitant une reconnaissance de l'abonné au moment de la souscription de l'abonnement ;
 - accès à un réseau d'envergure nationale de revendeurs permettant aux abonnés de recharger leur offre mobile ;
 - un réseau de magasins partenaires (cafés, tabacs, kiosques...) où il est possible de souscrire un abonnement en quelques minutes ;
 - un réseau de 2 750 distributeurs, baptisé iliad Space, couvrant principalement les petites villes en Italie et lancé en juillet 2023.

- Distribution digitale :
 - une distribution en ligne accessible depuis téléphone mobile, tablette ou ordinateur, permettant à l'utilisateur de souscrire son offre mobile en ligne et de recevoir sa carte SIM directement chez lui par service postal.

Pologne

Le réseau de distribution physique en Pologne comprend 712 magasins de marque Play exclusivement dédiés à nos offres et produits. Ce réseau, qui comprend des magasins en propre et des distributeurs tiers, couvre une grande partie de la Pologne, y compris tous les centres-villes et les zones de chalandise les plus fréquentées des principales villes du pays. Ces magasins peuvent répondre aux besoins des petites entreprises pour des services standards, mais un service B2B dédié est également disponible pour les clients entreprises à la recherche d'une approche plus personnalisée.

1.3 PRINCIPAUX COUTS OPERATIONNELS DU GROUPE

France

Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe

(i) Coûts liés aux offres Fibre

Dans les Zones Très Denses, la marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sur ce type d'offre sont plus élevées que sur les offres DSL, le Groupe n'ayant plus à supporter les coûts opérationnels liés à la location de la paire de cuivre à l'Opérateur historique. L'objectif du Groupe consiste ainsi à maximiser la proportion de ses abonnés en Fibre, dans les zones éligibles, lorsque cela est techniquement possible.

En dehors des Zones Très Denses, dans les zones de co-financement et zones RIP, depuis la mise en place du partenariat avec InfraVia via la société Investissements dans la Fibre des Territoires (« IFT » détenue à 49 % par le Groupe Iliad), le Groupe Iliad recourt automatiquement à la location via IFT qui aura la charge de son côté de co-investir.

(ii) Coûts liés aux offres DSL

Il existe différents coûts opérationnels liés aux offres DSL proposées par le Groupe, suivant que l'abonné soit dégroupé ou non, c'est-à-dire transitant sur le réseau propre du Groupe (hors boucle locale), ou dépendant d'une offre de gros proposée par l'Opérateur historique. Aujourd'hui la quasi-totalité de la base d'abonnés DSL du Groupe est en dégroupage total et le parc d'abonnés en dégroupage ne cesse de diminuer (-25% sur 12 mois). Dans ce cadre, le Groupe supporte le coût de la location de la paire de cuivre à l'Opérateur historique, qui était en moyenne de 9,94 euros³ par mois et par ligne en 2023, ainsi que des coûts de maintenance.

Principaux coûts opérationnels des offres mobiles du Groupe

(i) Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS

³ 9,65 euros entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} avril 2023, puis 10,04 euros par mois

Le coût de la terminaison d'appel a été abaissé le 1^{er} janvier 2023 à 0,40 centime d'euro (1,0 centime par SMS), soit une baisse de 27%. Ce coût de terminaison a de nouveau été abaissé le 1^{er} janvier 2024 à 0,20 centime d'euro, soit une baisse de 50%.

(ii) Les coûts d'itinérance

Le Groupe supporte le coût de la prestation d'itinérance. Cette prestation d'itinérance 2G et 3G a été définie dans le cadre d'un contrat signé avec l'Opérateur historique en 2011. Le contrat a été prolongé jusqu'en 2025 afin de poursuivre le désengagement progressif de Free Mobile de l'itinérance 2G/3G sur le réseau d'Orange. Ce désengagement a pris notamment la forme d'une diminution progressive et forte des débits Internet maximum par abonné en itinérance, qui plafonnent désormais à 384 kbit/s. Cette prolongation avec des débits réduits permet d'organiser une extinction ordonnée de la prestation d'itinérance, notamment pour les abonnés équipés d'un terminal 2G et pour les zones résiduelles où le réseau de Free Mobile est encore en cours de déploiement. L'ARCEP a constaté d'une part une baisse continue, en volume et en proportion, des communications de Free Mobile acheminées en itinérance 2G/3G, d'autre part la poursuite de la dynamique d'investissement de l'opérateur dans son réseau propre 3G/4G/5G. En phase d'extinction progressive, la charge financière du contrat d'itinérance n'est désormais plus déterminante dans l'économie générale du groupe.

Italie

Contrat d'itinérance de type MOCN (Multi-Operator Core Network)

Le 3 janvier 2023, le Groupe a finalisé la mise en place d'une JV 50/50 (« Zefiro ») avec WindTre principalement sur les zones peu denses comprenant 27% de la population italienne. Les coûts opérationnels de la JV sont répartis équitablement entre les 2 actionnaires. En complément de son réseau en propre et de Zefiro, Iliad Italia bénéficie depuis 2016 d'un accord MOCN (Multi-Operator Core Network) avec WindTre. Cette solution technique de raccordement des équipements radios de WindTre au Cœur de Réseau d'Iliad Italia permet une gestion plus efficace et optimisée du trafic entre les deux réseaux par rapport à une solution d'itinérance « classique ». Depuis le 3 janvier 2023, cet accord ne couvre plus le périmètre national et se limite aux zones situées en dehors du périmètre de l'accord de partage de réseau.

Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles

En Italie, le Groupe supporte également le coût des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS. Le coût de la terminaison d'appel est régulé et a été abaissé le 1^{er} janvier 2023 à 0,40 centime d'euro, soit une baisse de 27%. Ce coût de terminaison a de nouveau été abaissé le 1^{er} janvier 2024 à 0,20 centime d'euro, soit une baisse de 50%.

Pologne

Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe

Jusqu'à l'acquisition d'UPC Polska, le principal coût opérationnel sur les offres fixes de Play en Pologne consistait dans le prix de gros payé à nos partenaires. Depuis la finalisation le 1^{er} avril 2023 de la cession de 50% de PŚO à un fonds du groupe InfraVia Capital Partners et en vertu des accords signés entre Play, UPC et PŚO, le groupe paye l'infrastructure de fibre optique détenue par PŚO sous la forme d'un prix de gros mensuel par ligne.

Principaux coûts opérationnels des offres mobiles du Groupe

(iii) Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS

En ligne avec la France et l'Italie, le coût de la terminaison d'appel mobile en Pologne était de 0,55 centime d'euro par minute en 2022, et a été abaissé à 0,40 centime d'euro le 1^{er}

janvier 2023 (et il a été abaissé à 0,20 centime d'euro le 1^{er} janvier 2024). Le coût de la terminaison SMS, non régulé, est resté stable à 0,05 zloty par SMS. Le coût de la terminaison fixe était de 0,07 centime d'euro par minute (il était d'environ 0,45 centime d'euro au 1^{er} semestre 2021 et d'environ 0,10 centime d'euro au 2^{ème} semestre 2021).

(iv) Les coûts d'itinérance

Malgré sa très grande couverture du territoire, Play supporte des coûts de prestation d'itinérance pour parfaire son maillage géographique. En 2021, Play et Orange Polska ont signé un accord d'extension jusqu'en 2025 de leur accord d'itinérance. Cet accord d'itinérance porte sur un montant de 300 millions de zlotys sur la période 2021-2025.

Le niveau de marge dépend donc du nombre total d'abonnés, du volume de trafic transporté sur le réseau du Groupe, ainsi que des habitudes de consommation des abonnés, notamment leur consommation de données mobiles. L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion du trafic transporté sur son propre réseau, en déployant ses propres sites.

1.4 INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS

France

Déploiement d'un réseau de boucle locale en Fibre

Le déploiement Fibre s'inscrit dans la continuité logique de la stratégie du Groupe Iliad, consistant à investir dans le déploiement de ses propres infrastructures, afin d'accroître ses niveaux de marge et sa rentabilité.

Le déploiement de la boucle locale en fibre optique répond à un cadre réglementaire différent selon les zones géographiques.

(i) Zones Très Denses (marché adressable d'environ 7,8 millions de lignes)

L'ARCEP a ainsi défini une liste de 106 communes constituant les Zones Très Denses, dans lesquelles chaque opérateur déploie son propre réseau jusqu'aux Points de Mutualisation, qui sont le plus souvent situés à l'intérieur des immeubles. Les câblages d'immeubles sont ensuite mutualisés entre les opérateurs.

Le Groupe a déployé ses propres infrastructures dans les Zones Très Denses, nécessitant :

- l'acquisition et l'aménagement de locaux pour l'installation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ;
- un déploiement horizontal, qui consiste à acheminer de la fibre optique depuis le NRO jusqu'aux Points de Mutualisation (PM) ; ce déploiement est réalisé en utilisant les galeries visitables du réseau d'assainissement à Paris, et à travers l'offre d'accès aux infrastructures de génie civil de l'Opérateur historique en Province ;
- le raccordement du réseau horizontal aux Points de Mutualisation ;
- le raccordement final, consistant à poser une prise optique chez l'abonné, et à la connecter aux fibres verticales de l'immeuble, au niveau du boîtier d'étage.

En déployant sa propre boucle locale en fibre optique, le Groupe devient ainsi propriétaire de l'ensemble des infrastructures jusqu'à l'abonné, ce qui lui permet d'être totalement

indépendant de l'Opérateur historique, de maîtriser pleinement la qualité de service et la relation abonné, ainsi que d'offrir à ses abonnés un accès à une technologie répondant pleinement aux besoins croissants en bande passante. A fin 2023, le Groupe commercialisait 6,85 millions de prises fibres commercialisables sur cette zone.

(ii) En dehors des Zones Très Denses

En dehors des Zones Très Denses, afin d'optimiser les déploiements et les investissements des opérateurs, le cadre réglementaire prévoit une mutualisation plus importante des infrastructures en imposant à l'opérateur qui déploie la construction de Points de Mutualisation extérieurs.

a. Zones de cofinancement privé (marché adressable d'environ 19,0 millions de lignes)

L'offre proposée par l'Opérateur historique et le second opérateur en charge de déployer le réseau dans cette zone permet à chaque opérateur d'avoir accès à l'intégralité des lignes déployées et de cofinancer le déploiement à hauteur de la part de marché locale souhaitée, au travers de l'acquisition de tranche de 5 %. Cette offre d'accès de l'Opérateur historique permet de cofinancer à la fois la ligne entre le point de mutualisation et le logement, mais également les fibres de transport entre le point de mutualisation et le NRO.

b. Zones RIP (Réseaux d'Initiative Publique - reste de la France)

Le déploiement des réseaux FTTH dans les zones d'initiative publique est réalisé sous de nombreuses formes pouvant nécessiter la conclusion d'accords avec soit les organismes publics en charge du déploiement des réseaux, soit les organismes privés en charge de leur commercialisation.

c. Partenariat avec InfraVia

En 2019, afin d'accélérer les déploiements en fibre optique dans les zones de cofinancement privé et zones RIP et renforcer son statut de 1er Opérateur alternatif sur le FTTH, le Groupe a fait le choix stratégique de s'appuyer sur un partenariat avec le fond d'infrastructure français InfraVia. Ce partenariat, finalisé le 28 février 2020, a vu la création d'une société (« IFT »), détenue à 49 % par le Groupe Iliad, cofinçant la construction des nouvelles prises déployées et souscrivant à de nouvelles tranches de cofinancement. Cette société fournit depuis fin février 2020 à Free, dans le cadre d'un contrat de services de long terme, l'ensemble des services d'accès et d'information aux prises cofinancées et pourra également fournir les mêmes services à des opérateurs tiers.

(iii) Point d'avancement des déploiements Fibre

En 2023, la dynamique de croissance s'est poursuivie, tant en termes de nouvelles prises raccordables que de nouveaux abonnés raccordés en FTTH :

- le nombre de prises raccordables a augmenté de 4 millions sur 12 mois, à 35,3 millions de prises à fin décembre 2023. Les offres commerciales du Groupe en fibre sont désormais disponibles sur plus de 27 000 communes (près de 22 000 communes à fin 2022). Nous estimons ainsi couvrir en FTTH environ 93% des foyers français à fin 2023 ;
- le parc d'abonnés FTTH progresse de 18 % sur l'année, et atteint 5,52 millions d'abonnés au 31 décembre 2023, soit 858 000 nouveaux abonnés nets. Cette progression constante du taux d'adoption de la fibre (+9,5 points sur 1 an à 74,4 % à fin 2023) s'explique par une appétence croissante des foyers français pour la technologie FTTH et par l'ouverture régulière de la commercialisation des offres FTTH de Free sur de nouvelles zones en dehors

des Zones Très Denses. Free avait, fin 2023, le taux d'adoption de la fibre le plus élevé parmi les 4 grands opérateurs français.

Coûts opérationnels et politique d'amortissement sur le Haut et Très Haut Débit

(i) Réseau de transmission et dégroupage de la boucle locale

Le Groupe a déployé un des plus importants réseaux IP français tant par son étendue que par le volume de trafic transporté. Le Groupe s'appuie sur cet important réseau pour relier les nœuds de raccordement abonnés (NRA) et permettre le dégroupage de la boucle locale. Les équipements réseaux déployés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont compatibles avec la technologie VDSL2, et permettent ainsi aux abonnés éligibles de bénéficier des meilleurs débits possibles sur la boucle locale cuivre.

Les fibres optiques du réseau de transmission sont amorties sur des durées comprises entre 10 et 27 ans. Les équipements installés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont amortis sur 5 ans et 6 ans.

(ii) Coûts opérationnels et investissements par abonné

Les principaux coûts opérationnels et investissements par abonné sont :

- la mise à disposition d'une box (dont le coût varie selon le modèle) ;
- les frais de raccordement d'abonné :
 - xDSL : les frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS) facturés par l'opérateur historique, à hauteur de 70 euros par abonné pour le dégroupage total,
 - FTTH : les frais d'installation / de migration et de raccordement de la prise Fibre ;
- les frais de logistique et d'envoi des Freebox.

L'ensemble de ces éléments (boîtiers Freebox, frais d'accès et frais logistiques) est amorti sur des durées de 5 ou 7 ans.

Mobile : un portefeuille de fréquences complet

Depuis l'obtention de la 4ème licence mobile 3G en France métropolitaine en janvier 2010, le Groupe n'a cessé d'enrichir son portefeuille de fréquences. Suite à la procédure de réattribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2025, le Groupe a bénéficié en 2021 de 3,7 MHz supplémentaires dans la bande 900 MHz et 9,8 MHz supplémentaires dans la bande 2,1 GHz. Cette procédure a permis un rééquilibrage progressif des portefeuilles de fréquences entre opérateurs.

En DROM-COM, le Groupe a obtenu ses premières fréquences en 2016. Les licences 5G (3,5 GHz et 700 MHz) qui ont été attribuées en Guyane et dans les îles de Saint Barthélemy et Saint Martin en 2023 ont permis d'élargir le portefeuille de Free Caraïbe, et le Groupe sera candidat à l'attribution de ces mêmes licences en 2024 pour les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique.

	FRANCE METROPOLITAINE	
	Portefeuille de fréquences à fin 2023	Dates d'expiration
700 MHz	2 x 10 MHz	07/12/2035
900 MHz	2 x 7,6 MHz	11/01/2030 (5 MHz) 24/03/2031 (2,6 MHz) 08/12/2034 (1,1 MHz)
1,800 MHz	2 x 15 MHz	11/10/2031
2,1 GHz	2 x 14,8 MHz	11/01/2030 (5 MHz) 20/08/2031 (9,8 MHz)
2,6 GHz	2 x 20 MHz	10/10/2031
3,5 GHz	70 MHz	17/11/2035
Total	2 x 67,4 MHz + 70 MHz	

	GUYANE		MARTINIQUE / GUADELOUPE	
	Portefeuille de fréquences à fin 2023	Dates d'expiration	Portefeuille de fréquences à fin 2023	Dates d'expiration
700 MHz	2 x 5 MHz	24/07/2038	-	-
800 MHz	-	-	2 x 10 MHz	21/11/2036
900 MHz	2 x 4,8 MHz	21/11/2036	-	-
1,800 MHz	2 x 15 MHz	21/11/2036	2 x 20 MHz	21/11/2036
2,1 GHz	2 x 14,8 MHz	21/11/2036	2 x 14,8 MHz	21/11/2036
2,6 GHz	2 x 20 MHz	21/11/2036	2 x 15 MHz	21/11/2036
3,5 GHz	50 MHz	24/07/2038	-	-
Total	2 x 59,6 MHz + 50 MHz		2 x 59,8 MHz	

	SAINT-BARTHELEMY (SB) / SAINT-MARTIN (SM)	
	Portefeuille de fréquences à fin 2023	Dates d'expiration
700 MHz	2 x 5 MHz	24/07/2038
800 MHz	2 x 10 MHz	21/11/2036
900 MHz	2 x 9,6 MHz (SB) 2 x 4 MHz (SM)	21/11/2036 30/04/2025 (4,8 MHz SB)
1,800 MHz	2 x 20 MHz	21/11/2036
2,1 GHz	2 x 14,8 MHz	21/11/2036
2,6 GHz	2 x 15 MHz	21/11/2036
3,5 GHz	80 MHz	24/07/2038
Total	2 x 74,4 MHz + 80 MHz (SB) 2 x 68,8 MHz + 80 MHz (SM)	

Déploiement d'un réseau en France métropolitaine et dans les DROM-COM

Depuis l'obtention de la 4ème licence mobile 3G fin 2009, le Groupe a déployé un réseau mobile qui couvre tous les départements de France métropolitaine en 3G, 4G+ et 5G, sans oublier les territoires en zone rurale. Le Groupe a poursuivi en 2023 un effort important de déploiement sur toutes les technologies : en métropole, ont été activés cette année 2 269 nouveaux sites actifs 3G, 2 445 nouveaux sites actifs 4G et 2 175 nouveaux sites 5G techniquement opérationnels aboutissant à des taux de couverture de la population très élevés (99,9 % en 3G, 99,6 % en 4G et plus de 94,7 % en 5G). Free avait fin 2023 le plus grand réseau 5G en termes de nombre de sites actifs et de taux de couverture de la population. Dans les DROM-COM, le réseau mobile de Free, dont les activités commerciales ont été lancées en mai 2022, comprenait 362 sites actifs 2G/3G/4G MORAN à fin 2023, soit 252 sites supplémentaires en 1 an.

Durées d'amortissement retenues pour les principaux éléments mis en service sur l'activité mobile

- installations générales : 10 ans ;
- installations techniques mobiles : 6 et 18 ans ;
- matériels : 3 à 5 ans ;
- autres : 2 à 10 ans.

Les licences sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences hors 3,5 GHz en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans. La licence 3,5 GHz est amortie sur 15 ans à compter du 15 décembre 2020.

Partenariat industriel stratégique avec Cellnex

En France, le Groupe a cédé fin 2019 une participation de 70 % de sa société de gestion d'infrastructures mobiles de télécommunications (« On Tower France »), qui comprenait 5 700 sites à la fin 2019. La cession à Cellnex des 30 % restants a été finalisée en mars 2022.

En complément du partenariat industriel au travers duquel Cellnex et Iliad sont associés dans la gestion et le développement d'On Tower France, un contrat de prestations d'accueil et de services de longue durée a été conclu entre On Tower France et Iliad, prévoyant un programme de construction de sites *build-to-suit*.

Italie

Un portefeuille de fréquences équilibré de 265MHz (dont 45MHz duplex)

	Portefeuille de fréquences à fin 2022	Date d'expiration
700 MHz	2 x 10 MHz	31/12/2037
900 MHz	2 x 5 MHz	31/12/2029
1 800 MHz	2 x 10 MHz	31/12/2029
2,1 GHz	2 x 10 MHz	31/12/2029
2,6 GHz	2 x 10 MHz	31/12/2029
3,6-3,8 GHz	1 x 20 MHz	31/12/2037
26,5-27,5 GHz	1 x 200 MHz	31/12/2037
Total	2 * 45 MHz + 220 MHz	

A partir de 2021, le Groupe a commencé à verser un montant de 300 millions d'euros à l'Etat italien en 8 échéances annuelles dans le cadre du processus d'extension des fréquences 900 MHz et 2 100 MHz jusqu'en 2029.

Déploiement d'un réseau mobile en Italie

En 2016 après la signature de son accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, le Groupe a entamé le déploiement de son propre réseau mobile en Italie. Le 1er janvier 2023, le Groupe a finalisé la mise en place d'une JV 50/50 (« Zefiro ») avec WindTre principalement sur les zones peu denses comprenant 26,8 % de la population italienne.

Incluant Zefiro, le réseau d'iliad Italia comprend un total de plus de 17 000 sites actifs qui se caractérise par (i) un réseau en propre déployé dans les zones denses et moyennement denses où vit environ 73% de la population. Ce réseau est composé de plus de 10 570 sites radio allumés ; et (ii) un réseau partagé (RAN Sharing) à travers une JV (Zefiro Net s.r.l.) dont le capital est détenu à 50/50 par iliad Italia et WindTre. Ce réseau partagé compte environ 6 800 sites radios situés dans les zones peu denses. En complément de son réseau en propre et de Zefiro, iliad Italia bénéficie depuis 2016 d'un accord MOCN (Multi-Operator Core Network) avec WindTre. Cette solution technique de raccordement des équipements radios de WindTre au Cœur de Réseau d'iliad Italia permet une gestion plus efficace et optimisée du trafic entre les deux réseaux par rapport à une solution d'itinérance « classique ». Depuis le 3 janvier 2023, cet accord ne couvre plus le périmètre national et se limite aux zones situées en dehors du périmètre de l'accord de partage de réseau.

À fin 2023, la couverture du service d'iliad Italia assure une connectivité 4G/4G+ à plus de 99 % de la population italienne. Par ailleurs, iliad Italia a déployé la technologie 5G sur son réseau à travers les bandes 3,6 GHz et 700 MHz acquises lors des enchères 5G en septembre 2018. Les fréquences 700 MHz sont disponibles depuis le 1er juillet 2022. À fin 2023, le réseau 5G d'iliad Italia était disponible dans plus de 3 000 communes (comprenant l'ensemble des communes de plus de 90 000 habitants - l'Italie ayant un nombre de communes 4,5x plus petit qu'en France).

Réseau fixe en Italie

Au cours de l'année 2022, iliad Italia a décidé de proposer uniquement des connexions FTTH sur la base de l'accord commercial avec Open Fibre (OF). iliad a acquis auprès d'OF le réseau passif là où c'était possible, en installant ses propres équipements dans l'armoire centrale permettant d'offrir une vitesse de téléchargement de 5 Gbit/s.

Début 2023, la société a lancé ses offres commerciales sur le réseau de FiberCop et en juillet 2023 sur le réseau de Fastweb, permettant d'offrir une couverture de 13,7 millions de foyers à fin décembre 2023.

Pologne

Depuis le lancement des activités de Play en Pologne en 2007, Play a étoffé son portefeuille de fréquences et le Groupe a acquis (pour 487 millions de zlotys) 100MHz de la fréquence 3,5GHz pour perfectionner ses capacités en termes de 5G, à fin 2023 le portefeuille de fréquences se présente de la manière suivante :

	Portefeuille de fréquences à fin décembre 2023	Date d'expiration
800 MHz	2 x 5 MHz	23/06/2031
900 MHz	2 x 5 MHz	31/12/2023
1 800 MHz	2 x 15 MHz	31/12/2027
2,1 GHz	2 x 14,8 MHz + 2 x 200 kHz	31/12/2037
2,6 GHz	2 x 20 MHz	25/01/2031
3,5 GHz	100 MHz	19/12/2038
Total	2 * 59,8 MHz + 100 MHz + 2 x 200 kHz	

Extension du réseau mobile en Pologne

Afin de continuer à fournir la meilleure qualité de service possible à ses abonnés, le Groupe a continué en 2023 le déploiement de nouveaux sites mobiles actifs : à fin 2023, le réseau de Play atteignait 11 621 stations de base, soit 1 050 nouveaux sites sur l'année (281 sites supplémentaires par rapport à 2022) et permettant des taux de couverture de la population polonaise respectivement de 99,7%, 99,6% et 58,8% en 3G/4G/5G.

Dans le même temps, l'année 2023 a permis la modernisation du réseau 5G, fonctionnant sur les ressources de fréquence actuelles de 2 100 MHz dans le modèle de partage de fréquence dynamique (appelé autrement 5G DSS – Dynamic Spectrum Sharing). À fin 2023, plus de 5 800 stations de base situées dans plusieurs centaines de villes des 16 provinces prenaient en charge la norme 5G DSS.

Le 18 octobre 2023, le Bureau des communications électroniques du Président de la Pologne (UKE) a annoncé les résultats de l'enchère portant sur quatre portions de la bande de fréquence de 3,6 GHz. Chacun des quatre opérateurs nationaux s'est vu accorder le droit d'utiliser un bloc de 100 MHz pour les 15 prochaines années. Le bloc de fréquence 3 500 - 3 600 MHz a été attribué à Play. La bande de fréquence de 3,6 GHz est cruciale pour le développement du réseau 5G en Pologne, qui est censé révolutionner le marché des télécommunications et avoir un impact significatif sur la numérisation du pays.

Partenariat industriel stratégique avec Cellnex

Le 31 mars 2021, le Groupe Iliad a finalisé l'extension de son partenariat industriel avec Cellnex au travers de la cession à ce dernier de 60 % de la société (« OTP ») gérant les infrastructures passives de télécommunications mobiles en Pologne. En mars 2022, le Groupe a cédé 10 % supplémentaires d'OTP à Cellnex et les 30% restants ont été cédés le 30 juin 2023.

Avec la mise en place de ce partenariat industriel avec Cellnex, Play a renforcé ses capacités d'investissement afin d'entrer dans un nouveau cycle de développement basé sur (i) le déploiement et l'acquisition des fréquences 5G et (ii) la densification de son réseau mobile pour accompagner la croissance des usages.

Réseau fixe en Pologne

Le 1er mars 2023, par le biais d'un processus de scission, le groupe Play (P4) a transféré une partie des activités de UPC Polska (UPC) à sa filiale, Polski Światłowód Otwarty (PŚO), incluant les actifs du réseau d'accès représentant environ 3,7 millions de connexions réseau

en technologies HFC et FTTH. PŚO met à disposition son infrastructure réseau à d'autres opérateurs de télécommunications (dont Play, entre autres) sur une base d'accès en gros. Le 31 mars 2023, Play a vendu une participation de 50% de PŚO à un fonds du groupe InfraVia Capital Partners. En vertu des accords signés le 1er mars 2023 entre Play, UPC et PŚO, le groupe utilise l'infrastructure de fibre optique détenue par PŚO. De plus, en vertu de l'accord entre UPC et PŚO, le groupe fournit des services de travaux de construction à PŚO pour l'expansion et la construction de nouvelles connexions par fibre optique.

2 ELEMENTS CLES DE L'ANNEE 2023 - GROUPE ILIAD

Les principaux éléments sur l'année 2023 ont été les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022	Variation (%)
Chiffre d'affaires consolidé	9 241	8 369	+ 10,4%
France	6 040	5 555	+ 8,7%
Italie	1 061	927	+ 14,5%
Pologne	2 157	1 907	+ 13,1%
<i>Eliminations</i>	- 16	- 19	- 17,1%
EBITDAaL Groupe	3 444	3 303	+ 4,2%
France	2 392	2 287	+ 4,6%
Italie	247	211	+ 17,2%
Pologne	805	805	- 0,1%
Capex Groupe¹	2 016	2 139	- 5,8%
France	1 501	1 492	+ 0,5%
Italie	243	381	- 36,3%
Pologne	272	265	+ 2,7%
Free Cash Flow Opérationnel (EBITDAaL moins Capex)	1 428	1 164	+ 22,6%
France	891	795	+ 12,1%
Italie	4	- 170	NS
Pologne	532	540	- 1,4%
Résultat net	318	758	- 58,0%
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Endettement net	10 243	10 815	- 573
LTM EBITDAaL ²	3 444	3 346	+97
Ratio d'endettement (LTM EBITDAaL)	3,0x	3,2x	-0,2x

EUR/PLN: 4,68611 sur 2022 et 4,5652 sur 2021

(1) Hors fréquences (2) LTM : Last Twelve Months (12 derniers mois) et incluant UPC

3 COMPARAISON DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2023 ET AU 31 DECEMBRE 2022

<i>En million d'euros</i>	2023	2022	Variation (%)
Chiffre d'affaires	9 241	8 369	+10,4%
Achats consommés	- 2 637	- 2 508	+ 5,1%
Charges de personnel	- 621	- 525	+18,3%
Charges externes	- 1 607	- 1 229	+ 30,8%
Impôts et taxes	- 210	- 169	+ 24,4%
Dotations aux provisions	- 72	- 84	-14,6%
Autres produits et charges d'exploitation	223	250	-10,8%
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	- 872	- 800	+ 9,0%
EBITDAaL	3 444	3 303	+ 4,2%
Marge d'EBITDAaL	37,3%	39,5%	- 2,2pts
Charges sur avantages de personnel	- 31	- 39	- 20,4%
Dotations aux amortissements	- 2 122	- 1 909	+ 11,2%
Résultat opérationnel courant	1 291	1 356	- 4,8%
Autres produits et charges opérationnels	28	267	- 89,4%
Résultat opérationnel	1 319	1 622	- 18,7%
Charges d'intérêts	- 508	- 313	+ 62,1%
Autres produits et charges financiers	64	- 50	NS
Intérêts sur dettes locatives	- 237	- 213	+ 11,3%
Charges d'impôt	- 400	- 332	+ 20,4%
Résultat des sociétés mises en équivalence	79	43	+ 82,9%
RESULTAT NET CONSOLIDE	318	758	- 58,0%

Analyse du résultat du Groupe

(a) Principaux indicateurs⁴

France (chiffres en milliers sauf exceptions)	2023	2022	Variation	T4 2023	T3 2023	Variation
Nombre d'abonnés mobiles	15 005	14 218	+787	15 005	14 792	+213
- Dont Forfait Free 4G/5G (incl. Free Caraïbe)	11 106	10 190	+916	11 106	10 881	+226
- Dont Forfait Voix	3 899	4 027	-129	3 899	3 911	-13
Nombre d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit	7 414	7 180	+234	7 414	7 314	+100
- Dont Fibre	5 516	4 658	+858	5 516	5 272	+244
Taux d'adoption de la Fibre	74,4%	64,9%	+9,5 pts	74,4%	72,1%	+2,3 pts
Prises raccordables en Fibre (en millions)	35,3m	31,3m	+4,0m	35,3m	34,3m	+1,0m
Nombre total d'abonnés France	22 419	21 398	+1 021	22 419	22 106	+313
				T4 2023	T4 2022	Variation
ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (en euros) ¹				35,7	34,1	+4,5%
ARPU Mobile facturé aux abonnés (en euros) ¹				12,1	11,8	+2,5%
Italie (chiffres en milliers)	2023	2022	Variation	T4 2023	T3 2023	Variation
Nombre d'abonnés mobile	10 730	9 567	+1 163	10 730	10 475	+255
Nombre d'abonnés Fibre	207	109	+98	207	172	+35
Nombre total d'abonnés Italie	10 937	9 676	+1 261	10 937	10 647	+290
POLOGNE (chiffres en milliers sauf exceptions)	2023	2022	Variation	T4 2023	T3 2023	Variation
Nombre d'abonnés mobiles actifs	13 099	12 763	+336	13 099	13 029	+70
- Dont Forfaits	9 381	8 984	+397	9 381	9 261	+120
- Dont Prépayés	3 718	3 779	-61	3 718	3 769	-51
Nombre d'abonnés fixes⁵	2 059	1 938	+122	2 059	2 022	+38
Nombre total d'abonnés Pologne	15 158	14 701	+458	15 158	15 051	+108
				T4 2023	T4 2022	Variation
ARPU Mobile facturé aux abonnés (zlotys)				30,2	29,2	+3,4%
GROUPE (chiffres en milliers)	2023	2022	Variation	T4 2023	T3 2023	Variation
Nombre d'abonnés mobile	38 834	36 548	+2 286	38 834	38 296	+538
Nombre d'abonnés fixes	9 681	9 227	+454	9 681	9 508	+173
NOMBRE TOTAL D'ABONNES	48 515	45 775	+2 740	48 515	47 804	+711

⁴ Voir glossaire pour les définitions

⁵ Le calcul du nombre d'abonnés fixes en Pologne a été modifié suite à la fusion entre P4 et UPC Polska : les chiffres des trimestres précédents ont été ajustés pour prendre en compte i) l'élimination des doublons entre la base d'abonnés Play Home et celle d'UPC Polska ii) les acquisitions de fournisseurs d'accès internet régionaux tels que Sferanet, Syron et leur base d'abonnés iii) l'élimination des abonnés UPC Solo Start TV

(b) Chiffre d'affaires Groupe annuel / trimestriel

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022	Var (%)	T4 2023	T4 2022	Var (%)
Chiffre d'affaires consolidé	9 241	8 369	+10,4%	2 444	2 195	+11,3%
Chiffre d'affaires services Groupe ⁶	8 500	7 763	+9,5%	2 230	2 023	+10,2%
Chiffre d'affaires équipements Groupe	763	632	+20,7%	220	183	+20,1%
<i>Eliminations Groupe⁶</i>	-22	-25	-14,2%	-6	-11	-49,2%
Chiffre d'affaires – France	6 040	5 555	+8,7%	1 583	1 441	+9,9%
- Services ⁶	5 721	5 322	+7,5%	1 481	1 368	+8,2%
- Equipements	324	239	+35,3%	104	75	+39,1%
- <i>Eliminations</i>	-6	-6	-5,0%	-2	-2	-22,1%
Chiffre d'affaires – Italie	1 061	927	+14,5%	296	247	+19,9%
- Services	1 046	919	+13,8%	293	244	+20,2%
- Equipements	15	7	+104,1%	3	3	+4,0%
Chiffre d'affaires – Pologne⁷	2 157	1 907	+13,1%	569	516	+10,2%
- Services	1 733	1 521	+13,9%	456	411	+11,0%
- Equipements	424	385	+10,1%	113	105	+7,3%

(c) Analyse de résultat du Groupe**(i) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires 2023 du Groupe s'inscrit en hausse de 10,4 % sur 12 mois, la croissance organique pro forma s'établit à 8,2 %. Au 4^{ème} trimestre, la croissance atteint 11,3 % et 9,4 % en organique pro forma, portée par nos trois géographies (Italie +19,9 %, France +9,9 % et Pologne +10,2 %).

(ii) Charges de personnel

À fin 2023, l'effectif du Groupe se composait de plus de 17 700 salariés, en hausse d'environ 1 000 salariés par rapport à fin décembre 2022. La hausse des charges de personnel s'établit à 18,3 %. La France est le principal contributeur de cette hausse suite i) aux efforts liés aux déploiements, raccordements et amélioration de la qualité de services de la Fibre ii) aux recrutements commerciaux et techniques pour accompagner les nouveaux services B2B du Groupe, iii) à l'expansion du réseau de distribution. La consolidation d'UPC Polska sur 12 mois contre 9 mois en 2022 a aussi contribué à la hausse de ce poste.

(iii) Charges externes

Les charges externes augmentent de 30,8 % sur l'année pour atteindre 1,61 milliard d'euros. La hausse de ce poste, essentiellement en France et en Italie, est expliquée par la hausse des coûts de maintenance des réseaux fixes et mobiles, des coûts d'énergie suite à l'inflation des

6 Chiffre d'affaires Services avant éliminations - Eliminations Groupe y compris France

7 EURPLN de 4,5420 pour 2023 et 4,68611 pour 2022

prix d'électricité et, dans une moindre mesure, par la hausse des coûts des services liés aux contrats de location d'infrastructures et des dépenses publicitaires.

(iv) Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes est en hausse de 24,4 % sur l'année, à 210 millions d'euros, est en raison essentiellement de l'augmentation du parc de sites mobiles en France (paiements pour la taxe IFR en hausse de 22 %).

(v) Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions pour impayés, pour dépréciation de stock et pour risques s'établissent à 72 millions d'euros sur l'année, en baisse de 12 millions d'euros sur 12 mois. Ce poste est principalement constitué des dotations aux provisions pour impayés et pour litiges.

(vi) Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation s'établissent à 223 millions d'euros sur l'année, une baisse de 27 millions d'euros sur 12 mois. Cette ligne représente principalement la comptabilisation des bénéfices générés par la cession de sites dans le cadre des programmes de build-to-suit dans nos trois géographies.

(vii) Dotations aux amortissements des droits d'utilisation

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation se sont élevées à 872 millions d'euros en 2023, en hausse de 9,0 % sur 12 mois. Ce poste dérive de l'application depuis le 1^{er} janvier 2019 de la norme comptable IFRS 16, norme relative aux « contrats de location ».

(viii) Résultat net

Le résultat net s'affiche en baisse de 439 millions d'euros à 318 millions d'euros (-58,0%). Le recul du résultat net est la conséquence de plusieurs éléments : i) un effet de base défavorable avec la comptabilisation, en 2022, de plus-values de cessions significatives (310 millions d'euros) liées notamment à la cession des 30% dans OTP à Cellnex contre seulement 79 millions d'euros de plus-values comptabilisées en 2023, soit une baisse de 231 millions d'euros sur 12 mois ii) une hausse des dotations aux amortissements consécutives aux investissements significatifs des dernières années iii) le renchérissement du coût de la dette financière consécutive à la hausse des taux d'intérêt et de l'endettement brut du Groupe, la hausse s'élevant à 194 millions d'euros sur l'année iv) dans une moindre mesure, la hausse pour 68 millions d'euros de l'impôt sur les sociétés. Ces 3 éléments sont partiellement compensés par la revalorisation de l'option d'achat sur Eir pour 53 millions d'euros et d'un gain de change de 42 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2022.

(d) Analyse de résultats – France

En millions d'euros	2023	2022	Variation (%)	T4 2023	T4 2022	Variation (%)
Chiffre d'affaires	6 040	5 555	+8,7%	1 583	1 441	+9,9%
- Services	5 721	5 322	+7,5%	1 481	1 368	+8,2%
Fixe	3 300	3 046	+8,3%	857	781	+9,8%
Mobile	2 422	2 276	+6,4%	623	588	+6,1%
dont Facturé aux abonnés	2 135	1 949	+9,5%	547	504	+8,5%
dont Autres	287	327	-12,2%	77	84	-8,3%
- Equipements	324	239	+35,3%	104	75	+39,1%
Eliminations	- 6	- 6	-5,0%	- 2	- 2	-22,1%

(i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 6,04 milliards d'euros sur l'année 2023, en hausse de 8,7 % (1,58 milliard d'euros au 4^{ème} trimestre 2023, en hausse de 9,9%). Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- Le chiffre d'affaires services Fixe est en hausse de 8,3% sur l'année 2023 à 3,3 milliards d'euros (+ 9,8 % au 4^{ème} trimestre 2023 à 857 millions d'euros), soutenu par une croissance de la base d'abonnés de 234 000 unités sur l'année (meilleure performance commerciale du marché) et une hausse moyenne de l'ARPU de 4,5% (+1,0 % au 4^{ème} trimestre 2023 à 35,7 euros) :
 - **Free termine leader en termes de recrutements de nouveaux abonnés.** 2023 a été marquée par une amélioration significative de la qualité de ses offres, tant sur le plan commercial avec l'enrichissement des contenus proposés, que sur le plan technique avec une augmentation des débits. Cela s'est notamment remarqué au 4^{ème} trimestre où nous avons enregistré 100 000 nouveaux abonnés nets, soit la meilleure performance sur un trimestre depuis 10 ans. Cette réussite intervient dans un contexte marqué par une inflation croissante, où les valeurs fondamentales de la marque telles que la transparence, la simplicité, et le juste prix sont particulièrement recherchées. Cette stratégie a conduit à une réduction du taux de résiliation des abonnés (churn) et à une augmentation de l'indice de satisfaction des clients (NPS) ;
 - **l'adoption de la Fibre Free est restée très dynamique avec 858 000 nouveaux abonnés.** Il y avait ainsi près de 5,52 millions d'abonnés à la Fibre Free fin 2023, soit 74,4% de la base d'abonnés faisant de Free l'opérateur français le plus avancé dans le taux d'adoption à la fibre ;
 - les activités B2B ont clairement contribué à l'accélération de la croissance en 2023 portée par les services aux entreprises de FreePro (offres multi services pour les TPE, PME, ETI, Grandes Entreprises privées et publiques), en croissance de 34 % (hors mobile), les services de Cloud Public de Scaleway (en hausse de près de 50%) et l'intégration d'Itrust (solutions de cybersécurité).
- Le chiffre d'affaires services Mobile a progressé de 6,4 % en 2023 à 2,42 milliards d'euros (623 millions d'euros au 4^{ème} trimestre, + 6,1%) :
 - **Comme sur le fixe, Free termine 2023 comme 1^{er} opérateur mobile en termes de recrutements d'abonnés:** 787 000 nouveaux abonnés nets recrutés ont rejoint Free en 2023, dont 916 000 nouveaux abonnés nets sur le forfait 4G/5G Free. Au 4^{ème} trimestre, ce sont 213 000 nouveaux abonnés nets que le Groupe a recruté, soit la meilleure performance commerciale au cours d'un 4^{ème} trimestre, traditionnellement très concurrentiel, depuis le T4 2017. Cette très belle performance trouve sa source dans notre politique de prix inchangée dans un contexte inflationniste, dans l'amélioration de la couverture réseau et des performances en termes de débits qui

ont été confirmées par l'enquête annuelle de l'ARCEP sur la qualité des services mobiles et dans l'appétence de notre offre convergente ;

- la croissance du chiffre d'affaires facturé aux abonnés s'établit à 9,5 % en 2023 (8,5 % au 4^{ème} trimestre) à 2,13 milliards d'euros (547 millions d'euros au 4^{ème} trimestre). L'ARPU facturé aux abonnés s'établit au 4^{ème} trimestre 2023 à 12,1 euros, en croissance de 2,5 % et reflète un effet mix favorable : à fin 2023, la base d'abonnés 4G/5G (et série Free) représentait 74 % de la base d'abonnés mobiles contre 72 % à fin 2022 ;
- le chiffre d'affaires Autres, essentiellement composé des revenus d'interconnexion Voix et SMS/MMS, s'affiche en baisse de 12,2 % à 287 millions d'euros (- 8,3 % au 4^{ème} trimestre 2023). La baisse est structurelle et liée à l'utilisation de plus en plus grande des applications mobiles pour appeler et échanger des messages. Une nouvelle baisse des coûts de terminaisons mobiles a eu lieu en 2023 (de 0,55 centime d'euros à 0,40 centime d'euros).
- Le Groupe a continué en 2023 à déployer ses réseaux de dernières générations et étendu la couverture de ses offres à la population :
 - à fin 2023, le taux de couverture de la population en métropole était de plus de 99% en 4G et de près de 95 % en 5G (45% avec les fréquences 3,5 GHz) ;
 - à fin 2023, la Fibre Free était disponible auprès de 35,3 millions de foyers français, dont 6,85 millions de foyers en Zones Très Denses et 28,43 millions de foyers en zones moyennement et peu denses à travers plus de 27 000 communes couvertes.
- Les ventes d'équipements sont en hausse de 35,3 % à 324 millions d'euros (39,1% au 4^{ème} trimestre 2023) grâce au succès de l'offre Free Flex et l'élargissement de notre réseau de 228 boutiques Free (Free Center) réparties sur la France entière.

En millions d'euros	2023	2022	Variation (%)
EBITDAaL	2 392	2 287	+4,6%
Marge d'EBITDAaL	39,6%	41,2%	-1,6 point
Résultat opérationnel courant	1 092	1 028	+6,2%
Capex (hors fréquences)	1 501	1 492	+0,5%
OFCF (EBITDAaL moins capex hors fréquences)	891	795	+12,1%

(ii) EBITDAaL

L'EBITDAaL France enregistre une hausse de 4,6% sur l'année pour s'établir à 2 392 millions d'euros, la marge d'EBITDAaL a quant à elle diminué de 1,6 points à 39,6%. En 2023, les différents impacts sur la rentabilité du Groupe ont été les suivants :

- un levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires services Fixe et Mobile facturé aux abonnés (410 millions d'euros de croissance en 2023), la hausse du chiffre d'affaires Équipements (+24% soit +59 millions d'euros) n'ayant que peu d'impact sur l'EBITDAaL ;
- une contribution des autres produits et charges d'exploitation, incluant notamment les produits nets de cession de sites mobiles dans le cadre du programme de *build-to-suit*, en retrait de 27 millions d'euros en 2023.
- une hausse de la masse salariale (+15%) liée aux embauches découlant de l'intensification des efforts du Groupe pour déployer la Fibre et améliorer la

qualité de service, le renforcement en compétences techniques et commerciales des activités B2B (FreePro et Scaleway) et l'extension du réseau de distribution ;

- une hausse de 21% des charges externes qui sont essentiellement liées à l'usage de nos infrastructures (charges de maintenance, charges d'énergie, taxes, charges de location) telles que les sites mobiles et le réseau Fibre. La dépense en énergie a été particulièrement élevée en 2023 avec une hausse de 98% ;
- la hausse des impôts et taxes (+28 %), en partie compensée par une baisse des dotations aux provisions (-27 %).

(iii) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant en France est en hausse de 6,2 % à 1 092 millions d'euros, la hausse de l'EBITDAaL (+105 millions d'euros) et la baisse de la charge sur avantages de personnel étant en partie compensée par la hausse des amortissements (+53 millions d'euros).

(iv) Capex (hors fréquences)

Les Capex hors fréquences ont augmenté de 0,5 % à 1 501 millions d'euros. Le niveau d'investissements en 2023 s'est stabilisé à un haut niveau (25% du chiffre d'affaires) en dépit de la très forte croissance du parc d'abonnés Fibre et de l'investissement stratégique annoncé en septembre dernier dans le domaine de l'intelligence artificielle et représentant 64 millions d'euros pour Scaleway.

Le Groupe a poursuivi en 2023 un effort important de déploiement sur toutes les technologies : en métropole, ont été activés cette année 2 269 nouveaux sites actifs 3G, 2 445 nouveaux sites actifs 4G et 2 175 nouveaux sites 5G techniquement opérationnels aboutissant à des taux de couverture de la population très élevés (99,9 % en 3G, 99,6 % en 4G et plus de 94,7 % en 5G). Dans les DOM-TOM, le réseau mobile de Free, dont les activités commerciales ont été lancées en mai 2022, comprenait 362 sites actifs 2G/3G/4G MORAN à fin 2023, soit 252 sites supplémentaires en 1 an.

La Fibre Free est désormais accessible pour 35,3 millions de foyers en France, en progression de 4 millions sur 12 mois, une couverture que nous estimons à 93 % de l'ensemble des locaux éligibles en France.

(e) Analyse de résultats – Italie

En millions d'euros	2023	2022	Variation (%)	T4 2023	T4 2022	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 061	927	+14,5%	296	247	+19,9%
- Services	1 046	919	+13,8%	293	244	+20,1%
dont Mobile facturé aux abonnés	846	737	+14,8%	224	196	+14,7%
dont Autres	200	183	+9,5%	69	48	+41,9%
- Equipements	15	7	+104,1%	3	3	+4,0%

(i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Iliad Italia a progressé de 14,5 % en 2023 (+19,9 % au 4^{ème} trimestre 2023) à 1 061 millions d'euros. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **en 2023, Iliad Italia a une fois de plus affirmé sa position en tant que leader du recrutement d'abonnés nets sur le marché mobile**, en ajoutant 1,16 million nouveaux abonnés au cours de cette période, dont 255 000 au 4^{ème} trimestre. Malgré un contexte de marché extrêmement concurrentiel, la performance commerciale d'Iliad a été remarquable et démontre une nouvelle fois la force de la marque Iliad sur le marché. La mise en place du réseau distribution Iliad Space, à partir de fin juillet, a également été un contributeur à la bonne performance commerciale. À la fin de l'année 2023, nos estimations, basées sur les chiffres AGCOM de fin septembre 2023, indiquent que la part de marché d'Iliad se situait à 13,6 % du marché mobile italien (hors M2M) ;
- **au cours du 4^{ème} trimestre, le recrutement de nouveaux abonnés à la fibre s'est accéléré, avec 35 000 nouveaux abonnés recrutés, portant le total à 207 000 abonnés à la fin de l'année**. Avec 98 000 abonnés fibres recrutés en 2023, le Groupe estime avoir terminé l'année comme leader des recrutements d'abonnés fixes parmi les 5 plus gros opérateurs d'Italie. Cette progression témoigne d'une performance solide, soutenue par l'expansion du marché accessible grâce à la poursuite du déploiement par OpenFiber ainsi que l'accès aux réseaux de FiberCop et Fastweb.

En millions d'euros	2023	2022	Variation (%)
EBITDAaL	247	211	+17,2%
Marge d'EBITDAaL	23,3%	22,8%	+0,5 pts
Résultat opérationnel courant	-248	-169	+46,6%
Capex (hors fréquences)	243	381	-36,3%
OFCF (EBITDAaL moins capex hors fréquences)	4	-170	NS

(ii) EBITDAaL

L'EBITDAaL a progressé de +17,2 % en 2023, atteignant 247 millions d'euros et une supérieure marge supérieure à 23 %. Cette progression reflète le levier opérationnel positif sur la hausse du chiffre d'affaires mobile facturé aux abonnés (+108 millions d'euros) et du roaming-in, et la baisse des coûts de MOCN consécutive au déploiement du réseau en propre d'Iliad. Ces trois éléments combinés ont notamment permis d'absorber la hausse des coûts d'énergie et des coûts des loyers suite à l'extension du réseau.

(iii) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'établit en perte de 248 millions d'euros, une perte en hausse de 79 millions d'euros avec une croissance de l'EBITDAaL (+36 millions d'euros) insuffisante pour absorber la hausse des amortissements (+116 millions d'euros).

(v) Capex (hors fréquences)

Les Capex hors fréquences ont diminué de 36% à 243 millions d'euros. La base de comparaison en 2023 est favorable car l'année 2022 avait vu la constitution de stocks importants d'équipements de réseau 5G. Le rythme de déploiement de nouveaux sites a aussi décéléré en 2023 suite aux investissements importants des années précédentes. Toutefois, en 2023, Iliad Italia a déployé 1 019 nouveaux sites mobiles et en a activé 1 049, sans considérer les sites mobiles de Zefiro en partage de réseau avec WindTre.

(f) Analyse de résultats - Pologne

En millions de zlotys	2023	2022	Variation %	Croissance organique pro forma (%)	T4 2023	T4 2022	Variation %	Croissance organique pro forma (%)
Chiffre d'affaires	9 797	8 935	+9,6 %	+4,0 %	2 521	2 438	+3,4 %	+3,0 %
- Services	7 870	7 145	+10,2 %	+3,2 %	2 021	1 949	+3,7 %	+3,2 %
dont Mobile facturé aux abonnés	4 624	4 368	+5,9 %	+5,9 %	1 183	1 118	+5,8 %	+5,8 %
dont interconnexions et autres ¹	1 291	1 377	-6,3 %	-8,1 %	339	362	-6,3 %	-6,3 %
dont Fixe	1 956	1 400	+39,8 %	+5,5 %	499	469	+6,3 %	+4,4 %
- Equipements	1 927	1 790	+7,6 %	+7,5 %	500	489	+2,3 %	+2,3 %

(1) essentiellement interconnexion, wholesale et services B2B

(i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Pologne a progressé de 9,6 % en 2023 à 9,8 milliards de zlotys et de 3,4 % au 4^{ème} trimestre. La croissance organique *pro forma* s'est établie respectivement à 4,0 % et 3,0 %. Sur une base organique *pro forma*, le chiffre d'affaires mobile facturé aux abonnés a progressé de 5,9 % en 2023 (5,8 % au T4) et le chiffre d'affaires Fixe a quant à lui progressé de 5,5 % (4,4 % au T4). Les principales évolutions sur 2023 et le 4^{ème} trimestre ont été les suivantes :

- au cours du 4^{ème} trimestre, la base d'abonnés mobiles actifs a enregistré une augmentation de 70 000 abonnés. Sur l'ensemble de l'année, ce sont 336 000 nouveaux abonnés mobiles actifs qui ont rejoint Play, la meilleure performance commerciale du marché⁸. La progression de la base d'abonnés forfaits (+397 000) a fait bien plus que compensée la baisse du nombre d'abonnés prépayés (-61 000), le segment prépayé étant naturellement impacté par la normalisation de l'effet positif consécutif à l'arrivée importante d'ukrainiens en 2022 ;
- la croissance de l'ARPU mobile facturé aux abonnés a été soutenu tout au long de l'année 2023, atteignant une augmentation moyenne sur les 4 trimestres de 3,3 %. Au 4^{ème} trimestre, la croissance a été de 3,4 % à 30,2 zlotys reflétant les initiatives commerciales visant à encourager les abonnés à opter pour des offres de gamme supérieure et un effet mix positif ;
- sur le segment du Fixe, la base d'abonné a augmenté au 4^{ème} trimestre avec 38 000 nouveaux abonnés nets recrutés et ce sont 122 000 nouveaux abonnés qui ont rejoint Play au cours de l'année, en partie via des acquisitions de petits opérateurs locaux ;
- la baisse des autres revenus (essentiellement d'interconnexion) se poursuit (-8,1 % en organique *pro forma*) et reflète la baisse des terminaisons mobiles et le transfert progressif des appels mobiles et échanges de SMS/MMS vers les nouvelles plateformes.

⁸ Estimations internes

<i>En millions de zlotys</i>	2023	2022	Variation (%)	Croissance organique (%)
EBITDAaL	3 655	3 773	-3,1%	-8,0%
<i>Marge d'EBITDAaL</i>	<i>37,3%</i>	<i>42,2%</i>	<i>-4,9pts</i>	<i>-7,2pts</i>
Résultat opérationnel courant	2 033	2 329	-12,7%	-16,6%
Capex (hors fréquences)	1 236	1 243	-0,5%	-7,7%
OFCF (EBITDAaL moins capex hors fréquences)	2 418	2 531	-4,4%	-8,1%

(ii) EBITDAaL

L'EBITDAaL 2023 de la Pologne est en retrait de 3,1% sur 12 mois, à 3,66 milliards de zlotys (-8,0% en organique pro forma). L'effet de levier opérationnel généré par la croissance du chiffre d'affaires mobile facturé aux abonnés (+256 millions de zlotys) et une contribution en hausse des gains issus du programme build-to-suit n'ont pas permis en 2023 d'absorber la hausse des coûts d'énergie (+65%) et l'implémentation depuis le 1er avril du contrat de prestations avec PŚO (JV avec InfraVia).

(iii) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant diminue de 12,7 % en 2023 à 2,03 milliards de zlotys (16,6% en organique pro forma) en raison de la baisse de l'EBITDAaL et d'une hausse des dotations aux amortissements (+165 millions de zlotys sur l'année).

(vi) Capex (hors fréquences)

Les Capex ont enregistré une décroissance de 0,5 % en publié et de - 7,7 % en organique. Le Groupe a continué le déploiement de nouveaux sites mobiles actifs: à fin 2023, le réseau de Play comptait 11 621 sites actifs, soit 1 050 nouveaux sites sur l'année et permettant des taux de couverture de la population de respectivement 99,7%, 99,6% et 58,8% en 3G/4G/5G. La couverture 2G/3G/4G en propre de Play est complétée par un accord d'itinérance avec Orange (qui, le 7 juin 2021, a été prolongé jusqu'en 2025).

Le 1^{er} mars 2023, par le biais d'un processus de scission, le groupe Play (P4) a transféré une partie des activités de UPC Polska (UPC) à sa filiale, Polski Światłowód Otwarty (PŚO), incluant les actifs du réseau d'accès représentant environ 3,7 millions de connexions réseau en technologies HFC et FTTH. PŚO met à disposition son infrastructure réseau à d'autres opérateurs de télécommunications (dont Play, entre autres) sur une base d'accès en gros. Le 31 mars 2023, Play a vendu une participation de 50% de PŚO à un fonds du groupe InfraVia Capital Partners. En vertu des accords signés le 1er mars 2023 entre Play, UPC et PŚO, le groupe utilise l'infrastructure de fibre optique détenue par PŚO. De plus, en vertu de l'accord entre UPC et PŚO, le groupe fournit des services de travaux de construction à PŚO pour l'expansion et la construction de nouvelles connexions par fibre optique.

Flux de trésorerie et investissements Groupe

<i>En millions d'euros</i>	2023	2022	% change
CAF Groupe	4 114	3 717	+10,7%
Droits d'utilisation et intérêts sur dettes locatives – Impact IFRS 16	-987	-892	+10,6%
Variation de BFR Groupe	167	-68	NS
FCF opérationnel après IFRS 16	3 294	2 757	+19,5%
Investissements - Groupe¹	-2 016	-2 139	-5,8%
Investissements France ¹	-1 501	-1 492	+0,5%
Investissements Italie ¹	-243	-381	-36,3%
Investissements Pologne ¹	-272	-265	+2,7%
Impôts décaissés	-594	-527	+12,7%
Intérêts financiers nets payés	-436	-281	+55,5%
Autres (inclus impact des variations de périmètre)	1 531	42	NS
FCF Groupe (hors fréquences, financement et dividendes versés aux actionnaires de la société mère)	1 779	-148	NS
Investissements fréquences – Groupe	-185	-1 185	-84,4%
Investissements fréquences France	-40	-112	-64,1%
Investissements fréquences Italie	-38	-997	-96,2%
Investissements fréquences Pologne	-106	-75	+41,5%
FCF Groupe (hors financement et dividendes versés aux actionnaires de la société mère)	1 594	-1 333	NS
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-708	-1 467	-51,7%

(1) hors fréquences

Analyse du FCF Groupe

Les principaux faits marquants sur l'année ont été les suivants :

- capacité d'autofinancement Groupe de 4,1 milliards d'euros, en hausse de 10,7 %, avant le remboursement et le décaissement des intérêts sur dettes locatives lié d'un montant de 987 millions d'euros (norme IFRS 16) ;
- contribution positive de la variation de BFR (167 millions d'euros) qui inclue 310 millions d'euros de dommages et intérêts versés par Bouygues Telecom dans le cadre d'un contentieux sur les offres dites « subventionnées » ;
- des investissements (hors fréquences) en diminution de 5,8% grâce notamment à un effet de base favorable en Italie qui avait en 2022 constitué des stocks importants d'équipements 5G et à des investissements quasi stables, mais clairement portés par la croissance des activités, en France et Pologne ;

- décaissement d'impôts à hauteur de 594 millions d'euros, en hausse de 12,7 % sur 12 mois, principalement en raison de l'impact décalé de l'intégration fiscale avec iliad Holding ;
- augmentation des intérêts financiers nets payés de 156 millions d'euros reflétant la hausse des taux d'intérêts et, dans une moindre mesure, une dette brute en moyenne plus élevée sur l'année ;
- autres : 1,54 milliard d'euros générés par plusieurs éléments non récurrents liés à des transactions, notamment (i) l'encaissement des produits liés à la cession d'une participation de 50% de PSO à un fonds du groupe InfraVia Capital Partners (ii) l'encaissement de la cession de 30 % dans OTP à Cellnex iii) et un encaissement fin 2023 en provenance d'IFT lié à une réorganisation de la détention capitalistique de la JV ;
- des dividendes versés aux actionnaires de la société mère pour 708 millions d'euros, en baisse de 52%, le montant de 2022 reflétant le remboursement à iliad Holding de sa facilité de paiement liée aux futures cessions d'iliad SA accordée dans le cadre de l'opération de retrait de la Bourse d'iliad SA.

Endettement du Groupe

Le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité ou de non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs...).

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier brut du Groupe s'établissait à 11 429 millions d'euros et l'endettement financier net à 10 243 millions d'euros (hors dettes locatives IFRS 16). Le Groupe dispose au 31 décembre 2023 d'une liquidité adéquate pour financer ses activités, grâce notamment à une trésorerie consolidée de 1,19 milliard d'euros et de 3,7 milliards d'euros de lignes de crédit non tirées⁹.

Le Groupe poursuit sa stratégie d'investissement dans des projets industriels majeurs, générateurs à terme de flux de trésorerie futurs conséquents, tout en préservant la solidité de sa structure financière et un accès important aux financements. Ainsi, en comparaison avec l'EBITDAaL (« LTM » *pro forma* d'UPC) de 3 444 millions d'euros, le Groupe présente au 31 décembre 2023 un ratio d'endettement consolidé de 3,0x l'EBITDAaL.

L'endettement financier brut au 31 décembre 2023 est composé principalement des emprunts décrits à la page suivante.

⁹ Comprend les lignes de crédit revolving syndiquées au niveau d'Iliad et de Play, ainsi que le montant disponible non tiré sous la facilité moyen-terme de 650 millions d'euros et les deux lignes de crédit bilatérales signées avec la BEI de 300 millions d'euros chacune en décembre 2022 et décembre 2023 entièrement disponibles au 31/12/2023.

Synthèse des lignes de financement du Groupe au 31/12/2023, consenties à plus d'un an (maturités finales)

Montants en millions d'euros	Montant disponible	2024	2024	2025	2026 et plus tard	Type
PRINCIPAUX EMPRUNTS ILIAD						
<u>Lignes auprès d'établissements de crédit</u>						
BEI 200M€ - 2016	-	20	20	20	80	Amortissable
BEI 300M€ - 2018	-	30	30	30	230	Amortissable
BEI 300M€ - 2020	-	-	-	-	300	À terme
BEI 300M€ - 2022	300	-	-	-	300	À terme
BEI 300M€ - 2023	300	-	-	-	300	Non fixé
KFW 90M€ - 2017	-	9	9	9	23	Amortissable
KFW 150M€ - 2019	-	15	15	15	60	Amortissable
Crédit revolving syndiqué 2 000M€ - 2022	2 000	-	-	-	2 000	À terme
Crédit à terme syndiqué 900M€ - 2020	-	157	743	-	-	À terme
Facilité moyen-terme 2 000M€ - 2022	650	-	650	-	-	À terme
Crédit à terme syndiqué 1 000M€ - 2022	-	-	-	-	1 000	À terme
<u>Emprunts obligataires</u>						
Obligation 650M€ - 2017@ 1,500%	-	445	-	-	-	À terme
Obligation 650M€ - 2018 @ 1,875%	-	-	650	-	-	À terme
Obligation 650M€ - 2020 @ 2,375%	-	-	-	650	-	À terme
Obligation 600M€ - 2021 @ 0,750%	-	235	-	-	-	À terme
Obligation 700M€ - 2021 @ 1,875%	-	-	-	-	700	À terme
Obligation 750M€ - 2022 @ 5,375%	-	-	-	-	750	À terme
Obligation 500M€ - 2023 @ 5,625%	-	-	-	-	500	À terme
Obligation 650M€ - 2023 @ 5,375%	-	-	-	-	650	À terme
<u>Emprunts Schuldschein</u>						
Emprunt Schuldschein 500M€ - 2019	-	-	-	65	16	À terme
Emprunt Schuldschein 500M€ - 2021	-	-	185	263	53	À terme
Emprunt Schuldschein 112M€ - 2022	-	-	-	72	40	À terme
PRINCIPAUX EMPRUNTS PLAY*						
<u>Lignes auprès d'établissements de crédit</u>						
Crédit à terme 3 500mPLN - 2021	-	-	-	807	-	À terme
Crédit revolving 2 000mPLN - 2021	461	461	-	-	-	À terme
Crédit bilatéral BGK 500mPLN - 2021	-	23	23	23	40	Amortissable
Crédit bilatéral ECA 464mPLN - 2021	-	27	27	27	-	Amortissable
Crédit d'acquisition 5 500mPLN - 2021	-	-	-	691	-	À terme
Crédit bilatéral BEI 470mPLN - 2022	54	-	13	15	26	Amortissable
<u>Emprunts obligataires</u>						
Obligation 750mPLN - 2019 @ Wib + 1.75%	-	-	-	173	-	A terme
Obligation 500mPLN - 2020 @ Wib + 1.85%	-	-	-	-	115	A terme

*Convertis au taux EUR/PLN spot du 29/12/2023 à 4,3395

1) PRINCIPALES VARIATIONS D'EMPRUNTS AU NIVEAU D'ILIAD

(a) Dettes exigibles à moins d'un an

■ Programme de NEU CP de 1 400 millions d'euros

Le Groupe iliad a renouvelé le 6 juin 2023 son programme de NEU CP à moins d'un an pour un montant maximal de 1 400 millions d'euros. Au 31 décembre 2023, l'utilisation était de 510 millions d'euros.

■ Programme de cession de créances commerciales de 700 millions d'euros

Le Groupe iliad dispose d'un programme de cession de créances commerciales liée aux abonnements B2C en France mis en place en novembre 2021 pour un montant maximal de 450 millions d'euros. Le 14 décembre 2022, le Groupe a amendé son programme afin d'augmenter entre autres, le montant maximal à 550 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'utilisation était de 630 millions d'euros.

■ Obligation de 600 millions d'euros émise en février 2021

Le 6 décembre 2023, le Groupe iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 650 millions d'euros dont les produits ont principalement servi à financer l'opération de rachat d'obligations annoncée à la même date pour un montant total de près de 570 millions d'euros, dont 365 millions d'euros affectés au rachat des obligations présentant une maturité à février 2024. Les 235 millions d'euros restants au titre de cette obligation ont été remboursés le 12 février 2024.

■ Obligation de 650 millions d'euros émise en octobre 2018

Suite à l'émission obligataire du 6 décembre 2023 et à l'opération de rachat susmentionnées, 205 millions d'euros ont été affectés au rachat des obligations présentant une maturité à octobre 2024. Les 445 millions d'euros restants au titre de cette obligation seront remboursés le 14 octobre 2024.

(b) Dettes exigibles à plus d'un an

Emprunts auprès d'établissements de crédit :

■ Facilité moyen-terme de 650 millions d'euros (initialement 2,0 milliards d'euros) signée en juillet 2022

Le 20 février 2023, suite à l'émission obligataire du 8 février 2023 de 500 millions d'euros (voir emprunts obligataires et placements privés d'iliad), le Groupe iliad a procédé au remboursement intégral du montant tiré sous sa facilité moyen-terme à hauteur de 200 millions d'euros à cette date.

Le 20 juillet 2023, Iliad a procédé à un amendement et une extension de sa facilité moyen terme portant ainsi le montant disponible sous cette facilité de 750 à 650 millions d'euros avec une extension de maturité du 1er Janvier 2024 au 21 Janvier 2025 accompagné de conditions financières plus favorables pendant toute la durée de cette facilité.

■ Crédit revolving syndiqué de 2.0 milliards d'euros signé en juillet 2022

Le 27 juillet 2023, Iliad a exercé une première option d'extension sur la ligne de crédit RCF de 2 milliards d'euros, étendant ainsi sa maturité d'un an à Juillet 2028.

■ Crédit bilatéral de 300 millions d'euros signé en décembre 2023

Le 19 décembre 2023, le Groupe a signé un nouvel emprunt de 300 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») pour financer en partie les investissements dans la conception et le déploiement du réseau 5G en France. Cet emprunt, dont les caractéristiques seront définies au moment du tirage, peut présenter un taux fixe ou variable et soit une maturité de 8 ans avec un remboursement in fine soit de 12 ans si le remboursement est amortissable à partir de la date de tirage. Au 31 décembre 2023, cette ligne était entièrement disponible.

Emprunts obligataires et placements privés

■ Obligation de 500 millions d'euros émise en février 2023

Le 8 février 2023, Iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans et présentant un coupon annuel de 5,625%. Cette obligation sera remboursée au pair à échéance le 15 février 2030.

■ Remboursement des tranches de maturité 4 ans du Schuldschein de 500 millions d'euros émis en 2019

Le 22 mai 2023, Iliad a remboursé les tranches fixe et variable de 500 millions d'euros (d'une durée de 4 ans) placées en 2019 dans le cadre de ses Schuldscheindarlehen (schuldschein) pour un montant total de 419 millions d'euros.

■ Obligation de 650 millions d'euros émise en décembre 2023

Le 6 décembre 2023, Iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 650 millions d'euros, d'une maturité légèrement supérieure à 5 ans et présentant un coupon annuel de 5,375%. Cette obligation sera remboursée au pair à échéance le 15 février 2029. Les produits de cette émission ont principalement servi à financer l'opération de rachat d'obligations annoncée à la même date pour un montant total de près de 570 millions d'euros, dont 365 millions d'euros affectés au rachat des obligations présentant une maturité à février 2024 et 205 millions d'euros affectés au rachat des obligations ayant une maturité en octobre 2024.

2) PRINCIPALES VARIATIONS D'EMPRUNTS AU NIVEAU PLAY

Emprunts auprès d'établissements de crédit :

■ Crédit bilatéral de 500 millions de zlotys mis en place en octobre 2021

- Le 31 mars 2023, Play a tiré près de 60 millions de zlotys sur sa ligne de crédit bilatéral mise en place en octobre 2021 avec Bank Gospodarstwa Krajowego SA (« BGK financing »). Ce tirage portant un taux d'intérêt fixe à 1,93 % et étant amortissable par paiements trimestriels successifs de montants égaux avec une maturité finale le 20 septembre 2028.

Le 31 mai 2023, Play a tiré 85 millions de zlotys supplémentaires dans le cadre de cette facilité. Le 31 juillet 2023, Play a tiré les 69 millions de zlotys restants. Ainsi, la facilité a été entièrement tirée au 31 décembre 2023.

■ Crédit syndiqué d'acquisition de 5 500 millions de zlotys, mis en place en décembre 2021

Le 22 mai 2023, Play a procédé à un remboursement anticipé partiel dans le cadre de son prêt d'acquisition syndiqué de 5,5 milliards de zlotys mis en place en décembre 2021 pour un montant de 1,4 milliard de zlotys.

Le 24 août 2023, Play a procédé à un remboursement anticipé supplémentaire dans le cadre de la même facilité pour un montant de 700 millions de zlotys.

Le 25 octobre 2023, Play a procédé à un troisième remboursement sous cette même facilité pour un montant de 400 millions de zlotys ce qui ramène l'encours total à un montant de 3 milliards de zlotys au 31 décembre 2023.

Evénements postérieurs à la clôture

Investissement dans TELE2

Le 26 février 2024, le Groupe iliad a annoncé que Freya Investissement, un véhicule d'investissement spécialisé détenu conjointement par iliad et NJJ Holding (« Freya »), a conclu un accord avec Kinnevik AB (publ) (« Kinnevik ») portant sur l'acquisition en numéraire, d'environ 19,8% du capital (actions A et B) du groupe Tele2, un des opérateurs leaders des marchés suédois et des pays baltes, pour un montant d'environ 13 milliards de couronnes suédoises (environ 1,16 milliard d'euros). Après approbation des autorités compétentes, Freya deviendra l'actionnaire de référence de Tele2.

Glossaire

Abonnés Haut Débit et Très Haut Débit (ou Broadband) : abonnés ayant souscrit une offre xDSL, câble ou Fibre du Groupe,

ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit et Très Haut Débit) : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit facturés sur le dernier mois du trimestre,

ARPU Mobile facturé aux abonnés : inclut le chiffre d'affaires facturé à l'abonné divisé par le nombre total d'abonnés Mobile sur la période,

Chiffre d'affaires facturé à l'abonné : chiffre d'affaires forfait et hors forfait directement facturé à l'abonné,

Chiffre d'affaires services : chiffre d'affaires hors ventes d'équipements,

EBITDAaL : résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles, et de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions,

Endettement net : différence entre les passifs financiers à court et long terme et la trésorerie disponible au bilan,

FCF : Free Cash Flow,

Fibre : est une solution de desserte fibre optique de bout en bout entre le central de raccordement (NRO) et l'utilisateur,

LTM : les 12 derniers mois (LTM pour « Last Twelve Months »),

M2M : communications de machine à machine,

Nombre d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit France : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une offre de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

Nombre d'abonnés mobiles France : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

Nombre d'abonnés Fibre Italie : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une offre Fibre d'iliad Italia après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

Nombre d'abonnés mobiles Italie : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de iliad Italia, et qui ont été émis ou reçu une communication au moins une fois au cours des 3 derniers mois,

Nombre d'abonnés mobiles Pologne : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles du groupe Play (hors M2M et hors cartes SIM offertes), et qui ont été émis ou reçu une communication (voix ou data) au moins une fois au cours des 30 derniers jours,

Nombre d'abonnés Home Pologne : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre d'abonnés qui ont souscrit à une offre TV Box ou une offre Haut et Très Haut Débit fixe après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

Nombre total d'abonnés Pologne: représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre d'abonnés mobiles actifs Pologne et le nombre d'abonnés Home Pologne,

OFCF : Free Cash Flow Opérationnel (EBITDAaL moins capex),

Opérateur alternatif : opérateur apparu à la suite de la perte de monopole de l'opérateur historique d'Etat,

Prise raccordable Fibre : prise pour laquelle le lien entre le point de mutualisation et le point de branchement optique a été réalisé par l'opérateur d'immeuble, à laquelle le Groupe peut accéder en application de ses engagements de cofinancement, et pour laquelle les travaux de raccordement au réseau du Groupe sont achevés ou en cours d'achèvement,

Recrutement : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés à la fin de deux périodes différentes,

Ratio d'endettement (ou Leverage) : correspond au rapport entre la dette nette (passif financier court et long terme moins la trésorerie et équivalents de trésorerie) et l'*EBITDAaL*,

Taux d'adoption de la Fibre : correspond au rapport en France entre le nombre d'abonnés Fibre et le nombre d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit.

Comptes consolidés

31 Décembre 2023

GROUPE
iliad

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DE RESULTAT GLOBAL	4
BILAN CONSOLIDE : ACTIF	5
BILAN CONSOLIDE : PASSIF	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	8
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
Note 1 Principes et méthodes	9
Note 2 Faits significatifs et périmètre de consolidation	20
Note 3 Estimations et jugements comptables déterminants	21
Note 4 Chiffre d'affaires	21
Note 5 Information sur les secteurs opérationnels	22
Note 6 Achats consommés et charges externes	23
Note 7 Données sociales	24
Note 8 Frais de développement	25
Note 9 Autres produits et charges d'exploitation	26
Note 10 Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	26
Note 11 Autres produits et charges opérationnels	27
Note 12 Résultat financier	27
Note 13 Impôts sur les résultats	28
Note 14 Résultat par action et résultat dilué par action	29
Note 15 Tableau des flux de trésorerie consolidé	30
Note 16 Écarts d'acquisition	31
Note 17 Immobilisations incorporelles	32
Note 18 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	33
Note 19 Droits d'utilisation et dettes locatives	34
Note 20 Immobilisations corporelles	35
Note 21 Quote-part dans le résultat net et dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	37
Note 22 Autres actifs financiers	39
Note 23 Stocks	40
Note 24 Autres actifs	40
Note 25 Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés	41
Note 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie	42
Note 27 Information sur les capitaux propres	42

Note 28	Plans d'options de souscription d'actions et assimilés	43
Note 29	Provisions	47
Note 30	Passifs financiers	47
Note 31	Fournisseurs et autres créditeurs	52
Note 32	Transactions entre parties liées	52
Note 33	Instruments financiers	54
Note 34	Gestions des risques financiers	55
Note 35	Engagements hors bilan et risques éventuels	58
Note 36	Évènements postérieurs à la clôture	62
Note 37	Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023	63
Note 38	Honoraires d'audit	66

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du dépôt du document d'enregistrement universel.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	9 241	8 369
Achats consommés	6	-2 637	-2 508
Charges de personnel	7	-621	-525
Charges externes	6	-1 607	-1 229
Impôts et taxes		-210	-169
Dotations aux provisions	10	-72	-84
Autres produits et charges d'exploitation	9	223	250
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	19	-872	-800
EBITDAaL	3	3 444	3 303
Rémunérations en actions		-31	-39
Dotations aux amortissements	10	-2 122	-1 909
Résultat opérationnel courant		1 291	1 356
Autres produits et charges opérationnels	11	28	267
Résultat opérationnel		1 319	1 622
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12	30	0
Coût de l'endettement financier brut	12	-538	-313
Coût de l'endettement financier net		-508	-313
Intérêts sur dette locative	12	-237	-213
Autres produits et charges financiers	12	64	-50
Charge d'impôt	13	-400	-332
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	79	43
Résultat net		318	758
Résultat net :			
• Part du groupe		318	754
• Intérêts minoritaires		0	3
• Résultat de base par action	14	5,37	12,80
• Résultat dilué par action	14	5,36	12,70

ETAT DE RESULTAT GLOBAL

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
RESULTAT NET	318	758
• Éléments recyclables en résultat :		
Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	-20	-12
Effets d'impôts	5	3
Ajustements de valeur des titres de participation	0	-17
Effets d'impôts	0	4
Éléments recyclables du résultat global des MEE	-4	0
Effets d'impôts	1	0
Variation des écarts de conversion	50	-23
Total	32	-45
• Éléments non recyclables en résultat :		
Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	-3	8
Effets d'impôts	1	-2
Éléments non recyclables du résultat global des MEE	-45	125
Effet d'impôt	6	-16
Total	-42	115
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-10	70
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	308	827
Résultat global :		
• Part du groupe	301	837
• Intérêts minoritaires	8	-10

BILAN CONSOLIDE : ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Écarts d'acquisition	16	825	717
Immobilisations incorporelles	17	5 286	5 551
Droits d'utilisation	19	4 918	4 367
Immobilisations corporelles	20	9 074	8 132
Participations dans les entreprises associées	21	852	749
Autres actifs financiers	22	204	226
Actifs d'impôt différé	13	598	539
Autres actifs non-courants	24	42	52
ACTIF NON COURANT		21 800	20 333
Stocks	23	511	324
Actifs d'impôts exigibles	13	26	3
Clients et autres débiteurs	24	1 324	1 163
Autres actifs courants	24	1 289	1 153
Autres actifs financiers	22	11	27
Actifs détenus en vue d'être cédés	25	184	1 470
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	1 186	521
ACTIF COURANT		4 531	4 662
TOTAL DE L'ACTIF		26 330	24 994

BILAN CONSOLIDE : PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Capital	27	15	15
Prime d'émission		510	510
Réserves consolidées		4 273	4 687
CAPITAUX PROPRES		4 798	5 213
Dont :			
• Part du groupe		4 853	5 248
• Intérêts minoritaires		-55	-36
Provisions à long terme	29	119	109
Passifs financiers	30	9 185	10 011
Dettes locatives non courantes	19	4 536	3 951
Impôts différés	13	321	309
Autres passifs non courants	31	652	514
PASSIFS NON COURANTS		14 813	14 894
Provisions à court terme	29	115	78
Dettes d'impôt	13	28	149
Fournisseurs et autres créditeurs	31	3 568	2 681
Passifs financiers	30	2 244	1 326
Dettes locatives courantes	19	754	634
Passifs détenus en vue d'être cédés	25	11	19
PASSIFS COURANTS		6 719	4 888
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		26 330	24 994

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

En millions d'euros

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2022	15	510	-110	6	5 467	5 888	-16	5 873
Mouvements 2022								
Résultat consolidé 2022					754	754	3	758
Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-8		-8	-0	-9
Impact des variations de juste-valeur des titres de participations				-13		-13		-13
Impact des engagements de retraite				115		115	0	115
Impact des variations d'écarts de conversion				-10		-10	-13	-23
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS				83	754	837	-10	827
Variation de capital de l'entreprise						0	0	0
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-1 467	-1 467	0	-1 467
Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	-12	-12
Acquisitions / cessions des actions propres				24		24	0	24
Impact des stock-options				11		11	0	11
Impact variation intérêts minoritaires filiales				-2		-2	2	0
Autres variations				-44		-44	0	-44
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2022	15	510	-110	79	4 755	5 248	-36	5 213

En millions d'euros

	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2023	15	510	-110	79	4 755	5 248	-36	5 213
Mouvements 2023								
Résultat consolidé 2023					318	318	0	318
Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-21		-21	3	-18
Impact des variations de juste-valeur des titres de participations						0		0
Impact des engagements de retraite				-42		-42	0	-42
Impact des variations d'écarts de conversion				46		46	5	50
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS				-17	318	301	8	308
Variation de capital de l'entreprise						0		0
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-708	-708		-708
Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	-31	-31
Acquisitions / cessions des actions propres			31			31		31
Impact des stock-options				-5		-5	0	-5
Impact variation intérêts minoritaires filiales				-3		-3	3	0
Autres variations			17	-28		-12	2	-10
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2023	15	510	-62	25	4 365	4 853	-55	4 798

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En millions d'euros

	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		318	758
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	10	2 967	2 665
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-53	23
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		31	37
- / + Autres produits et charges calculés		166	187
- / + Plus et moins-values de cession		-143	-551
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	21	-79	-43
- Dividendes (titres non consolidés)		0	-3
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		3 207	3 072
+ Coût de l'endettement financier net	12	508	313
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	400	332
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		4 114	3 717
- Impôts versé (B)		-594	-527
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	15	168	-68
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		3 688	3 122
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (capex)	15	-2 405	-3 349
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (capex)		204	26
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	22	-21	-7
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		8	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisitions		-112	-1 563
+ / - Incidence des variations de périmètre : cessions		885	0
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		66	254
+ / - Variation des prêts et avances consentis	22	90	-61
- Décaissements droits au bail		0	0
+ Encaissements net sur éléments détenus en vue d'être cédés	25	682	1 708
- Décaissements sur éléments détenus en vue d'être cédés	25	-26	-198
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		-629	-3 189
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		0	0
- Sommes versés aux actionnaires lors de réduction de capital		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		0	0
- / + Rachats et reventes d'actions propres		0	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-708	-1 467
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-31	-19
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts (hors crédit-bail)	30	4 403	5 842
- Remboursements d'emprunts	30	-4 627	-3 272
- Remboursements dettes locatives	19	-871	-808
- Intérêts financiers nets versés	12	-436	-281
- Intérêts sur dettes locatives versés		-130	-106
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		-2 401	-112
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		-10	2
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		648	-177
+ / - incidence conversion trésorerie (taux d'ouverture & clôture)		1	-5
Trésorerie d'ouverture		519	702
Trésorerie de clôture	15/26	1 168	519

Note 1 Principes et méthodes

1.1. Informations relatives à l'entreprise

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France.

Le Groupe iliad (le « Groupe ») est un des principaux acteurs des communications électroniques en Europe, avec 48,5 millions d'abonnés, un chiffre d'affaires de 9,2 milliards d'euros en 2023, et plus de 17 700 salariés.

Créé en 1991, le Groupe est devenu, grâce à la maîtrise de son réseau de communications électroniques et à l'attractivité commerciale de ses offres grand public sous la marque Free, un acteur majeur de l'Internet et des communications électroniques (fixe et mobile) en France.

En 2018, le Groupe s'est étendu géographiquement en Italie et a réussi à conquérir en 5 ans plus de 13% de parts de marché. En 2020, le Groupe iliad a continué à s'étendre en Europe avec l'acquisition de Play, le leader de la téléphonie mobile en Pologne et a finalisé l'acquisition du câblo-opérateur UPC en Pologne le 1^{er} avril 2022.

La société iliad S.A. est la société mère du Groupe iliad présent sous les marques commerciales Free en France, Iliad en Italie et Play en Pologne.

Le Groupe dispose de trois secteurs géographiques distincts : France, Italie, Pologne.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2023 le 13 mars 2024. La publication de ces états aura lieu le 14 mars 2024. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée durant le mois de mai 2024.

1.2. Référentiel comptable

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe iliad ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

1.2.2 Normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire aux comptes consolidés dont la période comptable est ouverte à compter du 1^{er} janvier 2023

- **Amendement IAS 1 – Informations relatives aux politiques comptables** : selon cet amendement, les entités doivent désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1^{er} janvier 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.
- **Amendement IAS 8 – Méthodes comptables et estimations comptables** : cet amendement vise à clarifier les définitions de « méthodes comptables » et « estimations comptables ». La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1^{er} janvier 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.
- **Amendement IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction** : L'entité serait tenue de comptabiliser l'impôt différé lors de la comptabilisation initiale de certaines transactions dans les cas où celles-ci donnent lieu à des montants égaux d'actifs et de passifs d'impôts différés. Ces modifications s'appliqueraient aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois un actif et un passif comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1^{er} janvier 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.
- **Amendement IAS 12 – Impôt minimum mondial Pilier 2** : La réforme de la fiscalité internationale élaborée par l'OCDE, dite « Pilier 2 », visant notamment à établir un taux d'imposition minimum de 15%, entrera en application en France à compter de l'exercice 2024 pour les groupes ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros. L'amendement IAS 12 prévoit également l'obligation de mentionner dans les comptes annuels toute information qualitative et/ou quantitative connue ou pouvant raisonnablement être estimée pour permettre aux utilisateurs de comprendre l'impact de Pilier 2. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1^{er} janvier 2023. Cependant, l'IASB a approuvé en mai 2023, l'exception de non-reconnaissance d'impôts différés liés à Pilier 2 pour l'exercice 2023. Les impacts de cette réforme sont non significatifs pour le Groupe.

Le Groupe iliad applique ces amendements.

1.2.3 Principaux textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2023 et non appliqués par anticipation

- **Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers - Classement des passifs en Courant ou Non-Courant** : l'objectif de ces amendements est de clarifier le critère permettant de classer un passif en courant ou non-courant. Ces amendements ne modifient pas les conditions déjà existantes mais apportent des précisions, ce qui n'impactera pas significativement les comptes consolidés du Groupe. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1^{er} janvier 2024.
- **Amendement IFRS 16 – Contrats de location – Dette de location issue d'une cession-bail** : l'objectif de cet amendement est d'imposer la prise en compte des loyers variables lors de la détermination de la dette locative issue d'une transaction cession-bail. Ces évolutions de loyers impacteront la dette locative et le compte de résultat pour la différence entre la réduction de dette locative et les loyers réels à décaisser. Le Groupe ne dispose pas de transaction de cession-bail à loyers variables. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1^{er} janvier 2024.
- **Amendement à IAS 7 et IFRS 7 – Accords de financement fournisseurs** : l'objectif de cet amendement est d'imposer aux entités de fournir des informations sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1^{er} janvier 2024.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe iliad.

1.2.4 Prise en compte des risques climatiques

Le Groupe agit pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. En 2021, le Groupe a publié sa stratégie Climat déclinée autour de 10 engagements ambitieux (détails disponibles sur le site internet Iliad). Ils ont été confortés en février 2024 par la validation de la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la Science Based Target initiative (SBTi). La trajectoire court terme (2030) et Net-Zero Standard (2050) ont été validées (année de référence 2022) :

- d'ici 2030, Iliad s'engage à réduire ses émissions absolues de son scope 1 et 2 de 60% et de son scope 3 de 46% ;
- d'ici 2050, Iliad s'engage à réduire ses émissions absolues de son scope 1, 2 et 3 de 90%.

Le déploiement de ce programme se traduit dans les comptes du Groupe Iliad à travers les coûts opérationnels, les dépenses de recherche et développement, ainsi que les dépenses de mécénat. En outre, l'EBITDAaL du Groupe sera exposé dans les prochaines années à travers l'évolution du prix de l'électricité, des matières premières, des coûts de production, de transport et de distribution, ainsi que des coûts liés à la fin de vie des produits, dans un contexte de transition énergétique et environnementale.

Les effets du changement climatique à court terme et à moyen terme ont été intégrés au niveau des projections du Groupe, sur la base desquels sont réalisées les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif sur la valeur et la durée de vie de ses actifs incorporels et corporels.

Des travaux d'analyse de matérialité d'impact et financière sont en cours dans le cadre des travaux d'implémentation de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

1.3. Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe Iliad. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe Iliad détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe Iliad exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe Iliad est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- transactions significatives entre le Groupe Iliad et l'entreprise détenue ;
- échange de personnels dirigeants ;

- fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc.

Sociétés contrôlées conjointement

Les coentreprises ou les activités conjointes sont issues d'accords contractuels en vertu desquels le Groupe iliad a convenu avec un ou plusieurs partenaires d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Opérations éliminées en consolidation

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros (M€).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe iliad exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes, soit un taux de 1EUR/4,34PLN pour la Pologne, de 1EUR/10,95MAD pour le Maroc et 1EUR/1,11USD pour les Etats-Unis. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année, soit un taux de 1EUR/4,54PLN pour la Pologne, de 1EUR/10,98MAD pour le Maroc et 1EUR/1,08USD pour les Etats-Unis.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

1.4. Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe iliad présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que défini en Note 12) ;
- des impôts courants et différés ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Ces coûts comprennent notamment les frais engagés dans le cadre d'acquisitions de nouvelles entités, ainsi que les coûts supportés lors de la cession d'une entité du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe iliad a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaire :

- l'EBITDAaL

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

1.5. Principales méthodes d'évaluation

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe iliad est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux ou de box sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni.

Le Groupe iliad applique IFRS 16 pour la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IFRS 16.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable.

Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

Résultat par action

Le Groupe iliad présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38.

Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.
 - Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.
 - Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences hors 3,5 GHz en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans. La licence 3,5 GHz est amortie sur 15 ans à compter du 15 décembre 2020.
 - Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.
- La marque « PLAY » n'est pas amortie.
- Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- La base de clients Play est amortie sur 8 ans pour les clients prépayés, 15 ans pour les autres clients.
- La base clients de UPC est amortie sur 15 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son

lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe Iliad.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- Constructions : 15 à 50 ans ;
- Installations techniques : 3 à 18 ans ;
- Installations générales : 10 ans ;
- Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques : 8 à 30 ans ;
- Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile : 6 à 18 ans ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et matériels de bureau : 2 à 10 ans ;
- Modems : 5 ans ;
- Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ;
- Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres.

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

Actifs financiers

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) sont évalués au coût amorti. Tel est le cas notamment des prêts, cautions versées et dépôts.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la fois à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) et à la vente desdits actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tel est le cas des actifs de couverture.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restants à supporter jusqu'à leur vente.

Créances

Les créances sont initialement évaluées selon IFRS 15 puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Le Groupe comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les créances. L'évaluation de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut est basée sur des données historiques ajustées par des informations prospectives (facteurs spécifiques, conjoncture économique générale...).

La mesure des pertes de crédit attendues est réalisée en fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance (c'est-à-dire de l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition en cas de défaillance.

Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date d'arrêté des comptes pour refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des instruments financiers concernés. Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier s'est considérablement accentué depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur la créance à la date d'arrêté des comptes au risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Ce faisant, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et documentées, y compris l'existence de réclamations ou de litiges non résolus, l'ancienneté des créances et les difficultés importantes du débiteur.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe) ;
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant, en tenant compte pour les régimes concernés de la période d'acquisition des droits plafonnés. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

Interprétation IFRIC-IAS 19

L'IAS Board a approuvé fin mai 2021 une proposition de l'IFRIC par lequel il propose de modifier la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes de prestations définies. Cette décision a été mise en

œuvre par le Groupe au 31 décembre 2021 sur les régimes entrant dans le champ d'application de la décision du comité d'interprétation, soit en pratique certains régimes d'indemnités de départs à la retraite en France.

Plans d'options de souscription d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et, le cas échéant, en prenant en compte certaines conditions d'acquisition sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans la Note 33 et Note 34. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, ou vendu ;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

Note 2 Faits significatifs et périmètre de consolidation

2.1 Faits significatifs et principales évolutions du périmètre au 31 décembre 2023

Finalisation de l'accord de RAN sharing avec W3

Le 3 janvier 2023, Iliad Italia a acheté 50% des parts de la Joint-Venture propriétaire du réseau et exploitant les services de RAN sharing pour le compte d'Iliad et de W3 (Zefiro). Conformément à la norme IFRS 11, le Groupe considère cet accord comme une Joint-Operation. Cette Joint-Operation est comptabilisée dans les comptes du Groupe Iliad à compter du 3 janvier 2023 à hauteur de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs et éléments du résultat de la Joint-Operation.

Signature d'un accord pour la cession de 50% des parts de UPC Access Network à Infravia

Le 19 juin 2022, le Groupe a signé un accord avec Infravia V Invest S.A.R.L. (appartenant au groupe InfraVia Capital Partner Group) pour la cession de 50% de sa participation dans Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (« PŚO », anciennement FiberForce sp. z o.o.), une entité dédiée du Groupe Iliad.

Le 1^{er} mars 2023, Play, par le biais d'une scission et de la séparation des activités de la filiale UPC Polska sp. z o.o. (« UPC »), a transféré à une entité dédiée une partie des activités de UPC dont notamment les infrastructures réseau sous la forme de 3,7 millions de connections HFC et FTTx. Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. mettra son réseau à la disposition d'autres opérateurs (dont Play et UPC) sur le modèle d'un prix de gros.

Le 31 mars 2023, la transaction a été finalisée après la levée des conditions suspensives telles que spécifiées dans l'accord. 2,4 milliards de zlotys (520 millions d'euros) ont été reçus suite à la vente de la participation de 50% dont 1,8 milliard de zlotys (363 millions d'euros) ont été reçus à la date de la transaction.

L'entité dédiée est co-contrôlée par Infravia et Play et est comptabilisée en tant que « participation dans les entités associées ». Les actifs de UPC Polska transférés à cette entité étaient comptabilisés au bilan en « actifs détenus en vue d'être cédés » au 31 décembre 2022.

Cession résiduelle de la participation de 30% dans On Tower Poland

Le 30 juin 2023, Iliad a cédé sa participation résiduelle de 30% dans On Tower Poland (« OTP »), la société gérant les infrastructures passives de télécommunications mobiles en Pologne, au Groupe Cellnex pour une valeur de 2,3 milliards de zlotys, soit 512 millions d'euros avant impôts, générant un profit de 99 millions d'euros.

Cette cession fait suite à la finalisation, le 1^{er} avril 2021, de la cession au Groupe Cellnex de 60% d'OTP, et d'une cession complémentaire (de 10% d'OTP) le 28 février 2022. La participation résiduelle de 30% cédée le 30 juin 2023 par le Groupe était comptabilisée au bilan en « actifs détenus en vue d'être cédés » au 31 décembre 2022.

Litige Bouygues Telecom

Le 23 février 2023, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement dans l'affaire opposant Free à Bouygues Telecom au sujet des offres groupant smartphone et forfaits mobiles (offres dites « avec subventions »). Ce jugement condamne Bouygues Telecom à verser 310 millions d'euros de dommages et intérêts à Free. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris.

Le 5 avril 2023, par décision du Président de la Cour d'appel de Paris, la demande de Bouygues Telecom pour suspendre l'exécution provisoire ordonnée par le tribunal de commerce de Paris le 9 février 2023 a été rejetée.

Le 16 mai 2023, Bouygues Telecom a versé la somme de 310 millions d'euros correspondant aux dommages et intérêts ordonnés par le Tribunal de Commerce de Paris. Le produit résultant d'un jugement favorable dans un litige ne devant, selon les règles comptables en vigueur, être comptabilisé que lorsque l'affaire est close, aucun produit n'a été enregistré dans les comptes du Groupe Iliad au titre de cette condamnation au cours de

l'exercice 2023. Dans le tableau des flux de trésorerie, ce montant est comptabilisé en « Variation du B.F.R. lié à l'activité ».

2.2 Périmètre de consolidation et évolutions

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en Note 37 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.

Note 3 Estimations et jugements comptables déterminants

Jugements comptables

Le Groupe iliad procède à des jugements comptables pour définir le traitement comptable de certaines transactions.

Les principaux jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- méthode de consolidation de certaines sociétés (cf Note 21) ;
- durées contractuelles retenues dans le cadre de la détermination de la dette locative au sens d'IFRS 16 (cf Note 19).

Estimations comptables

Le Groupe iliad procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe iliad a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation de la juste valeur de certains actifs financiers ;
- évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés reconnus au titre des déficits reportables ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes ;
- appréciation de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal dans le cadre de l'application de la norme IFRS 15 ;
- détermination de la durée non résiliable des contrats, séparation des composantes service et locative des contrats, détermination du taux marginal d'endettement lorsque le taux implicite au contrat n'est pas identifiable dans le contrat dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 ;
- détermination de la nature et de la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises.

Note 4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de 10,4% à 9,2 milliards d'euros en 2023.

La présentation géographique du chiffre d'affaires du Groupe est présentée en Note 5.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

Note 5 Information sur les secteurs opérationnels

Le Groupe iliad a trois secteurs opérationnels qui sont :

- France ;
- Italie ;
- Pologne.

- CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2023

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Eliminations intersecteurs	Consolidé
Chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires fixe	3 312	52	473	-14	3 824
Chiffre d'affaires mobile	2 735	1 008	1 684	-5	5 422
Éliminations	-5	0	0	0	-5
Chiffre d'affaires total	6 042	1 061	2 157	-19	9 241

- CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Eliminations intersecteurs	Consolidé
Chiffre d'affaires					
Chiffre d'affaires fixe	3 054	12	334	-15	3 385
Chiffre d'affaires mobile	2 508	914	1 573	-5	4 990
Éliminations	-6	0	0	0	-6
Chiffre d'affaires total	5 555	927	1 907	-19	8 369

La hausse du chiffre d'affaires sur l'exercice 2023 concerne l'ensemble des géographies.

- RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
Résultat				
EBITDAaL	2 392	247	805	3 444
Rémunération en actions	-25	-0	-6	-31
Dotations aux amortissements	-1 275	-495	-351	-2 122
Résultat opérationnel courant	1 092	-248	448	1 291
Charge d'impôt	-331	16	-85	-400
Résultat net	717	-557	158	318

- RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
Résultat				
EBITDAaL	2 287	211	805	3 303
Rémunération en actions	-37	-0	-2	-39
Dotations aux amortissements	-1 222	-380	-306	-1 909
Résultat opérationnel courant	1 028	-169	497	1 356
Charge d'impôt	-343	71	-60	-332
Résultat net	877	-231	112	758

- ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
Actifs non courants				
Écart d'acquisition	306	0	519	825
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 509	1 755	2 023	5 286
Droits d'utilisation (VNC)	3 182	720	1 016	4 918
Immobilisations corporelles (VNC)	7 184	1 166	724	9 074
Titres mis en équivalence	446	0	406	852
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	1 923	348	1 037	3 308
Trésorerie	1 119	18	50	1 186

- ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
Actifs non courants				
Écart d'acquisition	304	0	412	717
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 669	2 075	1 807	5 551
Droits d'utilisation (VNC)	2 811	675	880	4 367
Immobilisations corporelles (VNC)	6 704	779	649	8 132
Titres mis en équivalence	749	0	0	749
Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt	1 544	379	2 187	4 110
Trésorerie	386	0	135	521

- PASSIFS HORS FINANCIERS ET DETTES D'IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	317	332	2	652
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	2 290	613	665	3 568

- PASSIFS HORS FINANCIERS ET DETTES D'IMPÔTS AU 31 DÉCEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
Passifs non courants				
Autres passifs non courants	337	175	2	514
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	1 702	465	514	2 681

Note 6 Achats consommés et charges externes

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période. Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais de maintenance liés au dégroupage ;
- les coûts et redevances relatifs à l'activité FTTH ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris les locations dans le cadre du développement des réseaux, notamment des sites « mobile ») ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

Note 7 Données sociales

Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Salaires et assimilés	-457	-384
Charges sociales et assimilés	-164	-141
TOTAL	-621	-525

Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe iliad sont les suivants :

Effectifs à la clôture	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Encadrement	4 420	4 087
Employés	13 297	12 637
TOTAL	17 717	16 724

Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Les pays dans lesquels le Groupe iliad évolue sont des régimes à prestations définies.

Les variations relatives aux engagements de retraite sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur des engagements en début d'exercice :	15	21
• Variation de périmètre	-0	0
• Coût des services rendus	3	4
• Coût de l'actualisation lié à des changements d'hypothèses	3	-10
• Pertes et gains actuariels liés à l'expérience	1	0
TOTAL	21	15

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2023 et 2022 sont les suivantes :

Hypothèses Engagements retraite France

	31 déc. 2023	31 déc. 2022
• Taux d'actualisation	3,50%	3,75%
• Taux d'inflation à long terme	2,10%	2,00%
• Table de mortalité	Insee TD/TV 2016-2018	Insee TD/TV 2016-2018
• Type de départ en retraite	À l'initiative du salarié	À l'initiative du salarié
• Âge de départ en retraite		
- Encadrement	Âge taux plein CNAV	Âge taux plein CNAV post-réforme 2014 et post-loi de financement de la SS 2015
- Employés	conditions 2023 y compris carrières longues	

Hypothèses Engagements retraite Pologne

	31 déc. 2023	31 déc 2022	
	P4	P4	UPC
• Taux d'actualisation	5,10%	6,80%	6,70%
• Taux d'inflation à long terme	3,50%	6,00%	4,50%
• Table de mortalité	Table de mortalité Polonaise 2022 de l'Office Central des Statistiques	Table de mortalité Polonaise 2021 de l'Office Central des Statistiques	Table de mortalité Polonaise 2021 de l'Office Central des Statistiques
• Type de départ en retraite	À l'initiative du salarié	À l'initiative du salarié	À l'initiative du salarié
• Âge de départ en retraite			
- Encadrement	Âge du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016	Âge du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016	Âge du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016
- Employés			

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2023 s'élève à -48 millions d'euros avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à -5 millions d'euros avant impôt.

Note 8 Frais de développement

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société SCALEWAY ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les coûts de développement engagés en 2023 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Coûts de développement immobilisés	-26	-28
Coûts de développement passés directement en charge	0	0
TOTAL	-26	-28

Note 9 Autres produits et charges d'exploitation

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Produits issus des partenariats*	353	428
Indemnités de rupture clients	13	11
Autres produits	89	32
TOTAL « AUTRES PRODUITS »	455	471

* Correspond principalement aux produits liés aux partenariats avec Cellnex relatifs à la cession d'infrastructures mobiles

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Coûts liés aux partenariats*	-136	-161
Redevances	-55	-48
Créances irrécouvrables	-5	0
Autres charges	-36	-13
TOTAL « AUTRES CHARGES »	-232	-221

* Correspond principalement aux coûts liés aux partenariats avec Cellnex relatifs à la cession d'infrastructures mobiles

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
TOTAL AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	223	250

Note 10 Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
• Dotations aux amortissements des immobilisations :		
Immobilisations incorporelles	-645	-697
Immobilisations corporelles	-1 412	-1 202
• Dépréciations des immobilisations :		
Immobilisations corporelles	-65	-9
• Amortissements des subventions d'investissements :		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
TOTAL	-2 122	-1 909

Dotations et reprises aux provisions et dépréciations des actifs courants :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Provisions pour risques et charges	-1	-6
Dépréciations stocks	-9	-2
Dépréciations clients	-62	-77
TOTAL	-72	-84

Note 11 Autres produits et charges opérationnels

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Plus ou moins-values sur cession d'actifs	79	310
Autres charges opérationnelles	-50	-44
TOTAL	28	267

Plus ou moins-value sur cession d'actifs

La plus-value sur cession d'actifs du Groupe en 2022 correspond principalement au profit lié à la vente de 30% des parts résiduelles dans On Tower France pour 330 millions d'euros.

La plus-value sur cession d'actifs du Groupe en 2023 correspond principalement au profit lié à la vente de 30% des parts résiduelles dans On Tower Poland pour 99 millions d'euros.

Autres charges opérationnelles

Ce poste inclut sur 2023 une charge de 41 millions d'euros liée aux coûts de couverture de l'électricité en Italie. Compte tenu de la mise en place de cette couverture au 3^{ème} trimestre 2022, dans un environnement très fortement spéculatif, les coûts afférents ont été considérés comme des charges non récurrentes et ont donc été comptabilisés comme « autres produits et charges d'exploitation, nets ».

Ce poste inclut également les coûts divers et autres frais engagés par le Groupe dans le cadre des opérations initiées et/ou réalisées en 2022 et 2023.

Note 12 Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier net sont les suivantes :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Produits de trésorerie	30	0
Coût de l'endettement financier brut :		
Charges d'intérêts d'emprunts	-538	-313
Coût de l'endettement financier net	-508	-313
Autres produits financiers :		
Écarts de change	42	0
Autres	53	0
Sous-total Autres produits financiers	95	0
Autres charges financières :		
Écarts de change / charges liées aux couvertures	0	5
Charge d'actualisation	-24	-40
Autres	-6	-15
Sous-total Autres charges financières	-30	-50
Autres produits et charges financières	64	-50
Intérêts sur dette locative	-237	-213
RÉSULTAT FINANCIER	-680	-576

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. Note 30) et aux charges d'actualisation.

Le coût de l'endettement financier brut est principalement constitué des charges d'intérêt d'emprunt.

Les autres produits financiers incluent une revalorisation de l'option d'achat des titres EIR pour 53 millions d'euros au titre de l'exercice 2023, portant la valeur de l'option à 90 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

Les intérêts sur la dette locative sont liés au retraitement des contrats de location conformément aux principes d'IFRS 16.

Note 13 Impôts sur les résultats

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Impôt courant		
• sur le résultat	-431	-432
• sur la valeur ajoutée (CVAE)	-14	-27
CHARGE D'IMPÔT COURANT	-445	-458
Impôts différés		
• sur le résultat	45	126
• sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	0
CHARGE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	45	126
CHARGE TOTALE D'IMPÔT	-400	-332

Intégration fiscale

En conséquence de l'acquisition courant 2021 de plus 95% du capital de la société Iliad par la société Holdco 2, le groupe d'intégration fiscale qui existait depuis 1998 (et dont Iliad était la société mère) a pris fin au 31 décembre 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la société Iliad est entrée dans le Groupe d'intégration fiscale dont la société Iliad Holding est la société mère.

Les caractéristiques du régime d'intégration fiscale sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont enregistrées dans les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- en cas de déficits réalisés par une société du Groupe, les économies d'impôt provenant de l'utilisation effective par le Groupe de ce déficit seront affectées à la société mère ;
- les crédits d'impôt restituables (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt formation, ...) sont enregistrés dans les filiales ;
- les charges ou économies d'impôts liées aux correctifs du résultat global, ainsi qu'aux éventuels crédits d'impôt non restituables des filiales déficitaires, sont enregistrées dans la société mère ;
- en fin d'intégration fiscale, la filiale ne sera titulaire d'aucune créance sur la société mère.

Nature des impôts différés actifs et passifs et reports déficitaires

Les impôts différés actifs et passifs du Groupe Iliad sont principalement constitués d'impôts différés sur immobilisations et d'impôts différés sur reports déficitaires.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs sur reports déficitaires, qui concernent entièrement l'Italie sont inchangés par rapport au 31 décembre 2022 et s'élèvent à 277 millions d'euros. Le Groupe estime que ces reports déficitaires seront consommés d'ici un horizon de cinq à six ans.

Ces reports déficitaires en Italie correspondent à des déficits reportables indéfiniment.

Le Groupe iliad s'attend à absorber ces reports déficitaires dans un délai de cinq ans environ.

Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;
- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
RÉSULTAT NET DU GROUPE	318	758
• Impôt sur les résultats	400	332
• Quote-part des sociétés mise en équivalence	-79	
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT	639	1 090
TAUX D'IMPÔT LÉGAL	25,83%	25,83%
• Impact net des différences permanentes	19,25%	-7,85%
• Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	-0,43%	0,00%
• Impact des différentiels de taux d'impôts	-3,40%	12,51%
• Impôts différés sur déficits non activés précédemment	21,33%	0,00%
• Autres impacts	0,00%	0,00%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT	62,58%	30,49%

Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 117 millions d'euros au 31 décembre 2023 et concernent principalement l'Italie. Ils étaient de 256 K€ au 31 décembre 2022.

Note 14 Résultat par action et résultat dilué par action

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action

<i>Nombre d'actions retenu</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
• Nombre d'actions à la clôture	59 720 238	59 720 238
• Nombre moyen pondéré	59 178 249	58 902 092

Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Résultat part du groupe	318	754
Résultat part du groupe dilué	318	754
• Nombre moyen d'actions émises (ci-dessus)	59 178 249	58 902 092
• Nombre d'équivalents d'actions	174 091	331 564
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	59 352 340	59 233 656
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	5,36	12,73

Note 15 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros	Note	31 déc. 2022	Emplois nets	Ressources nettes	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2023
Stocks nets	23	324	307	0	0	-119	511
Clients nets	24	1 163	138	0	2	21	1 324
Autres créances nettes	24	1 153	73	0	1	62	1 289
Dettes fournisseurs de biens et services	31	-1 226	0	-179	-2	-267	-1 674
Autres dettes		-1 395	0	-507	0	-105	-2 007
TOTAL		18	518	-686	0	-409	-557
Variation	2023		-168				

La variation des autres dettes sur l'exercice provient principalement des 310 millions d'euros encaissés par Iliad début 2023 suite à la décision de première instance dans le cadre du litige opposant Free à Bouygues Telecom au sujet des offres groupant smartphone et forfaits mobiles (offres dites « avec subventions ») (cf Note 2.1).

En millions d'euros	Note	31 déc. 2021	Emplois nets	Ressources nettes	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2022
Stocks nets	23	66	179	0	0	78	324
Clients nets	24	995	151	0	4	13	1 163
Autres créances nettes	24	1 234	8	0	5	-95	1 153
Dettes fournisseurs de biens et services	31	-949	0	-144	-77	-56	-1 226
Autres dettes		-1 071	0	-127	-17	-180	-1 395
TOTAL		275	339	-271	-85	-240	18
Variation	2022		68				

Autres créances

En millions d'euros	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Total clients et autres débiteurs :	24	2 613	2 315
Créances clients	24	-1 324	-1 163
Autres créances		1 289	1 153

Autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs et autres créditeurs :	31	4 219	3 195
Fournisseurs de biens et services	31	-1 674	-1 226
Fournisseurs d'immobilisations	31	-1 153	-1 147
Autres		615	573
Autres dettes		2 007	1 394

Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Acquisition immobilisations incorporelles	17	314	303
Acquisition immobilisations corporelles	20	2 163	2 165
Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
en début de période		1 147	2 225
entrée de périmètre		0	0
en fin de période		-1 153	-1 147
Autres		-66	-197
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations		2 405	3 349

Trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	Note	Trésorerie à la clôture au 31 déc. 2023	Trésorerie à la clôture au 31 déc. 2022
Disponibilités (y compris couvertures de change)	26	927	516
Valeurs mobilières de placement	26	259	6
Sous Total		1 186	521
Concours bancaires	31	-18	-2
TOTAL		1 168	519

Note 16 Écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur en début d'exercice	717	562
• Acquisition d'UPC	0	1 275
• Allocation de l'écart d'acquisition sur UPC Polska	0	-301
• Reclassification du goodwill de UPC Polska en « actifs détenus en vue de la vente »	0	-847
• Autres	77	31
• Cession	0	0
• Écart de change	31	-4
VALEUR EN FIN D'EXERCICE	825	717

La variation du poste « Autres » est principalement liée à l'acquisition de plusieurs ISP (Internet Service Provider) en Pologne.

Note 17 Immobilisations incorporelles

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
• Licences France	2 290	883	1 407	2 188	718	1 470
• Licences Italie	2 063	526	1 537	2 068	367	1 700
• Licences Pologne	773	298	476	669	357	313
• Autres immobilisations incorporelles	2 792	1 002	1 790	2 649	637	2 012
Immobilisations incorporelles générées en interne :						
• Frais de développement	173	96	77	125	70	56
TOTAL	8 091	2 805	5 286	7 699	2 149	5 551

France :

Fin 2023, le Groupe iliad disposait d'un portefeuille de 67,5 MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain dans les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1 800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz ainsi que de 70 MHz dans la bande 3,5 GHz.

Le Groupe dispose également depuis fin 2016 d'un portefeuille de fréquences équilibré en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint Barthélemy et à Saint Martin dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1 800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz.

Italie :

Le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de 45 MHz duplex dans les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1 800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz sur l'ensemble de l'Italie ainsi que de 20 MHz dans la bande 3,6 GHz – 3,8 GHz et 200 MHz dans la bande 26,5 – 27,5 GHz.

Pologne :

Le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de 60 MHz duplex dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1 800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz sur l'ensemble de la Pologne ainsi que de 5 MHz supplémentaires dans la bande 2,1 GHz.

Le Groupe dispose également depuis fin 2023 d'un portefeuille équilibré de 100 MHz duplex dans les bandes 3 500-3 600 MHz.

Groupe :

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 88 millions d'euros (valeur brute).

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantissements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur nette en début d'exercice	5 551	5 472
Entrées :		
• entrée de périmètre	4	377
• acquisitions	314	303
• réestimation d'actifs	0	0
• immobilisations générées en interne	19	35
Reclassements	-89	69
Autres	-0	-0
Écart de conversion	132	-8
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-645	-697
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	5 286	5 551

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Licences	39	39
Autres	44	132
TOTAL	83	171

Note 18 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

Tests de dépréciation

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2023 un test annuel de dépréciation sur l'ensemble de ses UGT, à savoir les UGT France, Italie et Pologne.

<i>En millions d'euros</i>	France	UGT Italie	UGT Pologne
Écart d'acquisition	306	0	519

Le test de dépréciation sur ses UGT a consisté à évaluer la valeur recouvrable de ces UGT et à les comparer avec leur valeur comptable.

Ces tests ont conduit à ne constater aucune perte de valeur des actifs affectés à ces UGT.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT sont les suivants au 31 décembre 2023 :

	UGT France	UGT Italie	UGT Pologne
Taux d'actualisation après impôt	6,8%	8,0%	8,2%
Taux de croissance à l'infini	1,5%	2,0%	2,4%

Sensibilité des valeurs recouvrables

Au 31 décembre 2023, le Groupe a mené une analyse de sensibilité sur les UGT France, Italie et Pologne. Les sensibilités testées reflètent l'amplitude des variations d'hypothèses estimées comme raisonnablement possible par le Groupe. Cette analyse n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation significatif.

Cette analyse, applicable aux UGT France, Italie et Pologne, a été menée sur chacun des critères suivants, pris individuellement :

- hausse du taux d'actualisation de 0,5% ;
- baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5% ;
- baisse des flux de trésorerie de l'année terminale de 5%.

Note 19 Droits d'utilisation et dettes locatives

Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019.

La norme IFRS 16, dans le cadre d'une comptabilisation en tant que preneur, impose d'enregistrer une dette locative au passif du bilan correspondant aux paiements futurs actualisés des contrats de location en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Les paiements effectifs relatifs à l'usage de ces droits d'utilisation figurent en remboursement de la dette locative dans les flux de financement. Comme prévu dans les dispositions de la norme, le Groupe a isolé, lorsque cela était possible, les composantes non locatives des contrats (dont les composantes services) afin de ne retenir que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite rétrospective simplifiée qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition (c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2019) égal aux seuls loyers résiduels actualisés.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer les exemptions proposées par la norme IFRS 16 relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats pour des biens sous-jacents de faible valeur.

Le Groupe a défini trois grandes familles de contrats de location :

- Les réseaux, correspondant principalement aux locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe dont la location de la boucle en fibre optique auprès de la société IFT (cf description note 21), aux locations de fibre noire et aux locations d'emplacements (terrains, toits d'immeubles, pylônes) pour l'implantation des équipements actifs et passifs de son réseau mobile dont la location sur des actifs cédés par le Groupe à la société Cellnex en 2019 en France, en Italie et en 2021 en Pologne.
La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante hormis pour les locations de boucle locale pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale.
- Les biens immobiliers (terrains et constructions), correspondant aux contrats de locations relatifs aux sièges, boutiques et locaux techniques.
La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante sans prise en compte d'éventuelle possibilité de résiliation anticipée.
- Autres (incluant notamment les véhicules).
La durée retenue correspond dans la majorité à la durée contractuelle restante.

Les trois grandes familles de location définies sont réparties de la façon suivante :

	Réseaux	Biens immobiliers	Autres
31 décembre 2022	91,9%	7,6%	0,5%
31 décembre 2023	91,6%	7,7%	0,6%

A l'actif, le détail de l'évolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation des contrats de location est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	TOTAL
Valeur nette au 31 décembre 2022	4 012	333	22	4 367
Acquisitions (nouveaux actifs)	1 279	105	26	1 409
Cessions	-108	-2	-0	-111
Reclassement en actifs à céder	-0	-1	0	-1
Variations de périmètre	55	0	1	56
Écart de change	62	3	0	66
Autres	5	0	-0	4
Dotations aux amortissements	-797	-57	-18	-872
Valeur nette au 31 décembre 2023	4 506	381	30	4 918

Au passif, les dettes locatives sont réparties comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	Total	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	Total
Non courants	4 285	243	8	4 536	3 749	195	8	3 951
Courants	710	34	10	754	593	32	10	634
TOTAL	4 995	277	18	5 290	4 341	226	18	4 586

Décomposition de la dette locative Groupe non actualisée au 31 décembre 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes locatives non actualisées	7 760	979	2 564	4 217

Note 20 Immobilisations corporelles

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
• Terrains et constructions	99	23	76	101	19	82
• Droits d'usage réseau	170	121	49	171	116	54
• Frais d'accès au service	560	375	185	604	399	205
• Équipements du réseau	15 044	6 975	8 070	13 013	5 829	7 183
• Autres	1 086	392	694	898	290	607
TOTAL	16 960	7 886	9 074	14 786	6 654	8 132

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur nette en début d'exercice	8 132	7 403
Acquisitions	2 163	2 165
Cessions	-212	-228
Reclassement en actifs à céder	-21	-221
Autres	98	2
Variation de périmètre	319	205
Écart de change	52	-7
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-1 458	-1 187
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	9 074	8 132

Le Groupe iliad a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- l'accélération des investissements dans le cadre de son projet « fibre optique » (FTTH) avec notamment l'accélération des déploiements dans les zones de moyenne densité et rurales (ZMD/RIP), et l'intensification des raccordements d'abonnés ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de l'importante progression du déploiement des réseaux sur les 3 géographies et des upgrades technologiques notamment vers la 4G / 4G+ et désormais vers la 5G / 5G ready ;
- des investissements en lien avec le lancement de nouvelles box ;
- les autres investissements relatifs aux activités fixes dans les trois géographies ;
- des investissements dans l'activité d'hébergement en phase de croissance importante.

Les cessions concernent principalement les cessions de raccordement PB-PTO en France.

Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun évènement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2023.

Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
• Terrains et constructions	46	35
• Droits d'usage réseau	3	2
• Équipements du réseau	1 253	1 094
• Autres	21	1
TOTAL	1 322	1 131

Note 21 Quote-part dans le résultat net et dans l'actif net des sociétés mises en équivalence

Le Groupe iliad détient principalement trois sociétés consolidées par mise en équivalence :

- **NJJ Boru**

Le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir. Au 31 décembre 2023, la société NJJ Boru détient 59,48% du capital de Eir.

Le Groupe détient ainsi une participation indirecte de 29,15% dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel.

- **Société de participations et d'investissements dans le numérique (SPIN) – détenant Investissement dans la fibre des territoires (IFT)**

Le 28 février 2020, le Groupe iliad a cédé à InfraVia une participation majoritaire dans la société IFT.

Créée à l'occasion du partenariat, IFT est une société dédiée à la gestion active des lignes fibres qui assure l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses. La société est destinée à louer des liens abonnés entre les NRO et Points de Mutualisation (PM) auprès de Free, son principal client, et d'autres opérateurs commerciaux.

Le 28 novembre 2023, la société IFT a procédé à une réorganisation de sa détention capitalistique afin de développer l'activité B to B avec des tiers. A ce titre, une société nommée « Société de Participation et d'Investissement dans le Numérique » (« SPIN ») a été créée. Au terme de l'opération, les associés anciennement détenteur du capital d'IFT sont devenus associés de SPIN selon les mêmes modalités de répartition des droits sur le capital et des droits de vote et SPIN détient 100% du capital et des droits de vote d'IFT.

Le Groupe estime exercer un contrôle conjoint sur la société SPIN par les droits qui lui sont conférés sur la société SPIN.

- **Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o (« PŚO »)**

Le 19 juin 2022, le Groupe a signé un accord avec Infravia V Invest S.A.R.L (appartenant au groupe InfraVia Capital Partner Group) pour la cession de 50% de sa participation dans Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (« PŚO », anciennement FiberForce sp. z o.o), une entité dédiée du Groupe iliad.

Le 1^{er} mars 2023, Play, par le biais d'une scission et de la séparation des activités de la filiale UPC Polska sp z o.o (« UPC »), a transféré à une entité dédiée une partie des activités de UPC dont notamment les infrastructures réseau sous la forme de 3,7 millions de connections HFC et FTTx. Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o mettra son réseau à la disposition d'autres opérateurs (dont Play et UPC) sur le modèle d'un prix de gros.

La transaction a été finalisée le 31 mars 2023. L'entité dédiée est co-contrôlée par Infravia et Play et est comptabilisée en tant que « participation dans les entités associées ».

Le résultat des sociétés mises en équivalence est le suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Quote-part des résultats mis en équivalence avant impôt	94	57
Quote-part d'impôt sur les résultats mis en équivalence	-15	-14
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	79	43

Les résultats 2022 intégraient la quote-part des résultats de la société On Tower Poland du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le Groupe a cédé sa participation résiduelle de 30% le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2022, cette participation était comptabilisée en tant que « actifs détenus en vue d'être cédés ».

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2023 et 2022 s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
À l'ouverture	749	1 243
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Écarts d'acquisition	0	0
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 1^{er} JANVIER	749	1 243
Variations :		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	79	43
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-43	109
Dividendes payés	-88	-251
Écarts de conversion	-8	-8
Augmentation de capital	11	0
Évolution du périmètre et acquisitions	413	0
Reclassement en actifs détenus en vue d'être cédés	0	-387
Autres variations	-261	0
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE À LA FIN DE LA PÉRIODE	852	749

Les principales variations au titre de l'évolution du périmètre concernent :

- En 2022 : un paiement de dividendes exceptionnel de NJJ Boru (243 millions d'euros) lié à la cession de 49,99% du business fibre de Eir (Fibre Networks Ireland) à Infravia courant 2022 ainsi qu'une hausse des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence liée aux changements d'hypothèses actuarielles de l'engagement net des retraites de Eir. Les variations de périmètre comprennent également le reclassement de la participation résiduelle de 30% du Groupe dans On Tower Poland des « titres mis en équivalence » vers les « actifs détenus en vue d'être cédés ».
- En 2023 : une hausse des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence liée aux changements d'hypothèses actuarielles de l'engagement net des retraites de Eir. Les variations de périmètre comprennent également l'entrée de périmètre de Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (« PŚO »). Les autres variations correspondent principalement au rachat des actions IFT par SPIN.

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe NJJ Boru, sur la base des états financiers consolidés les plus récents conformément aux IFRS :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs non courants	4 957	4 695
Actifs courants	495	836
Passifs non courants	-3 619	-3 793
Passifs courants	-648	-629
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 185	1 109

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières de la société Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (« PŚO »), sur la base des états financiers les plus récents conformément aux IFRS :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023
Actifs non courants	1 159
Actifs courants	74
Passifs non courants	-373
Passifs courants	-44
TOTAL CAPITAUX PROPRES	816

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières de la société SPIN, sur la base des états financiers les plus récents conformément aux IFRS :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023
Actifs non courants	2 902
Actifs courants	14
Passifs non courants	-2 589
Passifs courants	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	327

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux sociétés dont les titres sont mis en équivalence.

Note 22 Autres actifs financiers

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actif non courant :		
• Autres titres immobilisés	54	48
• Prêts, créances et autres actifs financiers	37	114
• Option EIR	90	37
• Dépôts et cautionnements	23	27
Total actif non courant	204	226
Actif courant :		
• Prêts et créances	11	27
Total actif courant	11	27
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS	215	253

- Actif non courant

- NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 24,27% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « Autres actifs financiers » pour un montant initial de 16 millions d'euros puis 22 millions d'euros en 2020, 56 millions en 2021 et 37 millions en 2022. Le montant a été réévalué à 90 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 31 décembre 2023.

- Dans le cadre du partenariat stratégique avec Infravia via la société IFT, un financement sans recours avait été mis en place comprenant notamment un engagement d'apports actionnaire, au niveau de la quote-part du Groupe Iliad, pour accompagner le fort développement de IFT dans les 5 premières années. Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des apports réalisés s'élevait à 87 millions d'euros. Ces apports ont été intégralement remboursés en 2023.

- Actif courant

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
• Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat net	138	178
• Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	54	48
• Actifs évalués au coût amorti	23	27
TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	215	253

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Valeur nette en début exercice	253	210
Acquisitions	33	52
Ajustements de juste valeur	30	5
Remboursements	0	-0
Incidence des variations de périmètre	0	0
Cessions	-92	6
Dotations aux provisions	-10	-19
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	215	253

Note 23 Stocks

Le détail des stocks est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Matières premières	0	1
En cours	92	26
Produits finis	437	309
STOCKS EN VALEUR BRUTE	529	336
Provisions :		
• sur matières premières	0	-0
• sur produits finis	-18	-11
TOTAL DES PROVISIONS	-18	-11
STOCKS EN VALEUR NETTE	511	324

La hausse des stocks de produits finis correspond principalement à la comptabilisation en stock des infrastructures mobiles passives destinées à la vente, dans le cadre du partenariat avec Cellnex en France, Italie et Pologne. Le nombre de sites minimum à transférer a été défini dans l'accord signé avec Cellnex en 2019 pour la France et l'Italie et en 2021 pour la Pologne. Les sites destinés à la vente au-delà de ce nombre minimal de sites à céder sont comptabilisés en stocks de produits finis. Le stock de produit fini comprend également un plus grand nombre de téléphones mobiles.

Note 24 Autres actifs

Le détail du poste autres actifs non courants est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs non courants :		
Autres créances	327	267
TOTAL BRUT	327	267
Amortissements et provisions des autres créances	-285	-215
TOTAL DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS	42	52

Les autres actifs non courants se rapportent uniquement à des actifs sur contrats (coûts d'acquisitions de clients) constatés conformément à IFRS 15.

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Clients et autres actifs courants :		
Créances clients	1 430	1 258
Avances et acomptes	8	16
Créances fiscales (TVA)	328	320
Coûts d'obtention des contrats	232	190
Actifs de contrats clients	430	368
Autres créances	252	267
Charges constatées d'avance	182	113
TOTAL BRUT	2 864	2 532
Provisions sur clients	-106	-96
Provisions sur actifs de contrats clients	-114	-94
Provisions sur coûts d'obtention des contrats	-30	-25
Provisions sur autres débiteurs	-1	-1
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS	2 613	2 315
Clients nets	1 324	1 163
Autres créances nettes	1 289	1 153

Les Autres créances incluent environ 150 millions d'euros de créances vis-à-vis de l'administration fiscale relatives à des litiges de TVA, payées par le Groupe iliad mais pour lesquelles le Groupe a sollicité la restitution par la voie d'une réclamation.

Tout en étant difficile de préjuger des décisions prises, in fine, par les juridictions compétentes, le Groupe iliad se veut confiant quant à la recouvrabilité de ces créances.

La balance âgée des clients nets se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Non échu ou échu de moins de 1 mois	1 171	987
Échu entre 1 et 6 mois	120	132
Échu entre 6 et 12 mois	9	5
Échu de plus de 12 mois	23	38
TOTAL CRÉANCES NETTES	1 324	1 163

Note 25 Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés

Le détail des postes Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Actifs détenus en vue d'être cédés	184	1 470
Passifs détenus en vue d'être cédés	-11	-19
TOTAL	173	1 451

Les actifs détenus en vue d'être cédés sont principalement composés des éléments suivants au 31 décembre 2023 :

- la valeur nette comptable des infrastructures passives de sites mobiles amenés à être cédés en Pologne au titre du programme built-to-suit (BTS) conclu avec Cellnex ;

- la valeur nette comptable des infrastructures de raccordements fibre amenés à être cédés à IFT.

Les actifs détenus en vue d'être cédés étaient principalement composés des éléments suivants au 31 décembre 2022 :

- la valeur nette comptable des actifs destinés à être cédés dans le cadre de l'accord signé avec Infravia V Invest S.A.R.L pour la cession de 50% de sa participation dans Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (anciennement FiberForce sp. z o.o) pour un montant de 847 millions d'euros ;
- le solde de la participation détenue par le Groupe dans la société On Tower Poland (détention à hauteur de 30%) pour un montant de 387 millions d'euros ;
- la valeur nette comptable des infrastructures passives de sites mobiles amenés à être cédés en Pologne au titre du programme built-to-suit (BTS) conclu avec Cellnex.

Note 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2023		31 déc. 2022	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
OPCVM valeur nette	259	259	6	6
Disponibilités (hors concours bancaires)	927	927	516	516
TOTAL VALEUR NETTE	1 186	1 186	521	521

La politique de la société Iliad est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, la société Iliad investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

Note 27 Information sur les capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2023, il ne reste plus d'option de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad qui soient encore exerçables.

Au 31 décembre 2023, le Groupe Iliad détient 541 989 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Holdco II	58 728 482	98,34%
Autres actionnaires	449 767	0,75%
Actions auto détenues	541 989	0,91%
TOTAL	59 720 238	100%

Dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 11 mai 2023 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 5€ par action, soit un montant global de 294 511 K€.

Le dividende a été mis en paiement le 26 mai 2023.

Le montant des résultats distribués en 2023 s'est élevé à :

- Dividendes exceptionnels : néant
- Dividendes de l'année 2022 versés en 2023 : 294 511 K€
- Acomptes sur dividendes de l'année 2023 versés en 2023 : 413 419 K€

Soit un total versé en 2023 de : 707 930 K€.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes en 2024 à hauteur de 3€ par action existante.

Note 28 Plans d'options de souscription d'actions et assimilés

Attributions gratuites d'actions

L'ensemble des plans d'attributions gratuites d'actions mis en place par le Groupe prévoient le respect d'une condition de présence.

Cette condition de présence est remplie lorsque le bénéficiaire a conservé, sans interruption, la qualité

Les principaux plans d'attributions gratuites d'actions en cours sont les suivants :

de salarié ou de mandataire social de l'entité ayant mis en place le plan d'attribution gratuite d'actions (ou le l'une des entités du Groupe) jusqu'à la fin de la période d'acquisition prévue par le plan, ou, lorsque ce plan prévoit plusieurs tranches, jusqu'à la fin de la période d'acquisition de la tranche concernée.

iliad

Plan 2017

L'assemblée générale du 19 mai 2016 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5% du capital social.

Conformément à cette autorisation, au cours de l'exercice 2017, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 0,5% du capital d'Iliad a été mis en place au bénéfice de 61 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, acquises entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- 30/10/2020 : acquisition de 40% des actions gratuites attribuées si la marge d'EBITDA France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2019 est supérieure à la marge d'EBITDA France pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 30/10/2021 : acquisition de 10% des actions gratuites attribuées si la marge d'EBITDA France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 est supérieure à 40% ;
- 30/10/2022 : acquisition de 10% des actions gratuites attribuées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 1,7 million à la date du 01/10/2022 ;

- 30/10/2023 : acquisition de 40% des actions gratuites attribuées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 2,5 millions à la date du 01/10/2023.

Le 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la première tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 octobre 2020, la Société a remis aux bénéficiaires 117 344 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la deuxième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 octobre 2021, la Société a remis aux bénéficiaires 26 978 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la troisième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 31 octobre 2022, la Société a remis aux bénéficiaires 26 840 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 29 août 2023, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la dernière tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 octobre 2023, la Société a remis aux bénéficiaires 107 360 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève à 11 162 K€ pour l'exercice 2022 et à 2 993 K€ pour l'exercice 2023.

Plan 2018

L'assemblée générale du 16 mai 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Conformément à cette autorisation, au cours de l'exercice 2018, un premier plan d'attribution gratuite d'actions représentant 0,5% du capital d'Iliad a été mis en place au bénéfice de 122 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, acquises entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions de présence et de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- 30/09/2021 : acquisition de la Tranche 1 représentant 25% des actions gratuites :
 - Pour 50% de la Tranche 1 : la différence entre l'EBITDA et le Capex en France (hors activités B2B) devra être supérieure ou égale à 1 milliard d'euros au 31/12/2020 ; et
 - Pour 50% de la Tranche 1 : la marge d'EBITDA France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieure à 40% ;
- 30/09/2022 : acquisition de la Tranche 2 représentant 25% des actions gratuites si la marge d'EBITDA France (hors vente d'équipements) au 31/12/2021 est supérieure ou égale à la marge d'EBITDA France (hors vente d'équipements) au 31/12/2020 ;
- 30/09/2023 : acquisition de la Tranche 3 représentant 25% des actions gratuites :
 - Pour 50% de la Tranche 3 : le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur ou égal à 3 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
 - Pour 50% de la Tranche 3 : le nombre d'abonnés mobile Italie devra être supérieur ou égal à 6 millions au 1^{er} septembre 2023 ;
- 30/09/2024 : acquisition de la Tranche 4 représentant 25% des actions gratuites :
 - Pour 50% de la Tranche 4 : le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur ou égal à 3,5 millions au 1^{er} septembre 2024 ;
 - Pour 50% de la Tranche 4 : le chiffre d'affaires des activités du Groupe en Italie devra être supérieur ou égal à 500 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'administration de la Société a constaté que la condition de performance liée à l'acquisition de la première tranche du plan a été réalisée à hauteur de 50%. Le 30 septembre 2021, la Société a donc remis aux bénéficiaires 29 909

actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation de la condition de performance prévue pour la deuxième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le même jour, la Société a remis aux bénéficiaires 58 464 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 29 août 2023, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performance prévue pour la troisième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 29 septembre 2023, la Société a remis aux bénéficiaires 57 977 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 5 406 K€ en 2022 et à 3 224 K€ en 2023.

Plan 2019

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, au cours de l'exercice 2019, un second plan d'attribution gratuite d'actions représentant près de 0,5% du capital d'ILIAD a été mis en place au bénéfice de 184 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2021 et 2023, sous réserve du respect d'une condition de présence pour 100% de l'attribution et des conditions de performances associées pour 41% de l'attribution, à l'issue de chacune des périodes d'acquisitions :

- 30/11/2021 : acquisition de la Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites allouées, si la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est au moins égale à la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 30/11/2022 : acquisition de la Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites allouées :
 - Pour 50% de la Tranche 2 : le nombre d'abonnés fibre devra être supérieur ou égal à 3 millions au 30 juin 2022 ;
 - Pour 50% de la Tranche 2 : la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 devra être supérieure ou égale à la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 30/11/2023 : acquisition de la Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites attribuées, si le nombre d'abonnés fibre est supérieur ou égal à 3.7 millions au 30 juin 2023.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la première tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 novembre 2021, la Société a remis aux bénéficiaires 79 680 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de

performances prévues pour la deuxième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 novembre 2022, la Société a remis aux bénéficiaires 102 080 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 29 août 2023, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la dernière tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 novembre 2023, la Société a remis aux bénéficiaires 75 540 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 7 003 K€ en 2022 et à 2 097 K€ en 2023.

Plan 2020

L'assemblée générale du 21 juillet 2020 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2% du capital social.

Conformément à cette autorisation, au cours de l'exercice 2020, un premier plan d'attribution gratuite d'actions représentant près de 0,16% du capital d'ILIAD a été mis en place au bénéfice de 268 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2022 et 2024, sous réserve du respect d'une condition de présence :

- 09/12/2022 : acquisition de la Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites attribuées ;
- 30/11/2023 : acquisition de la Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites attribuées ;
- 30/11/2024 : acquisition de la Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites attribuées.

Le 9 décembre 2022, la Société a remis aux bénéficiaires 27 162 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 novembre 2023, la Société a remis aux bénéficiaires 35 280 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 5 170 K€ en 2022 et à 3 364 K€ en 2023.

Plan 2022

iliad 78

L'assemblée générale du 31 janvier 2020 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5% de son capital social.

Conformément à cette autorisation, le même jour, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 2,95% du capital d'Iliad 78 a été mis en place au bénéfice de 4 salariés ou dirigeants de la société.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2023 et 2025, sous réserve du respect de conditions de présence et de performances associées à chacune

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 juillet 2020, au cours de l'exercice 2022, deux autres plans d'attribution gratuite d'actions représentant 0,20% du capital d'ILIAD ont été mis en place au bénéfice de 430 salariés du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, les actions seront intégralement acquises à l'issue d'une période d'acquisition sous réserve du respect d'une condition de présence :

- 01/06/2024 : acquisition par les bénéficiaires du premier plan de l'intégralité des actions attribuées ;
- 01/06/2025 : acquisition par les bénéficiaires du second plan de l'intégralité des actions attribuées.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 6 733 K€ en 2022 et à 7 883 K€ en 2023.

Plan 2023

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 11 mai 2023, au cours de l'exercice 2023, quatre autres plans d'attribution gratuite d'actions représentant 0,25% du capital d'ILIAD ont été mis en place au bénéfice de 497 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, les actions seront intégralement acquises à l'issue d'une période d'acquisition sous réserve du respect d'une condition de présence, et de conditions de performances portant sur tout ou partie des actions attribuées :

- 15/12/2025 : acquisition par les bénéficiaires des premier et second plans de l'intégralité des actions attribuées, et par les bénéficiaires du quatrième plan d'un tiers des actions attribuées ;
- 30/05/2026 : acquisition par les bénéficiaires du troisième plan de l'intégralité des actions attribuées ;
- 15/12/2026 : acquisition par les bénéficiaires du quatrième plan d'un tiers des actions attribuées ;
- 15/12/2027 : acquisition par les bénéficiaires du quatrième plan d'un tiers des actions attribuées.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'est élevée à 474 K€ en 2023.

des périodes d'acquisitions :

- 31/03/2023 : acquisition de la Tranche 1 représentant 40% des actions gratuites :
 - Pour 50% de la Tranche 1 : le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 devra être supérieur à 3 millions d'euros ; et
 - Pour 50% de la Tranche 1 : le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la société au cours des 12 mois précédent le 31 mars 2023 devra être supérieur à 30 millions ;

- 31/03/2024 : acquisition de la Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites :
 - Pour 50% de la Tranche 2 : l'EBITDA au 31 décembre 2023 devra être supérieur à 1,5 million d'euros ;
 - Pour 50% de la Tranche 2 : la société devra avoir ouvert un service de paiements en dehors de la France ;
- 31/03/2025 : acquisition de la Tranche 3 représentant 20% des actions gratuites :
 - Pour 50% de la Tranche 3 : le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 devra être supérieur à 10 millions d'euros ; et
 - Pour 50% de la Tranche 3 : le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la société au cours des 12 mois précédent le 31 mars 2025 devra être supérieur à 60 millions ;

Le 31 mars 2023, la Société a remis aux bénéficiaires 17 120 actions nouvelles de la Société.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 100 K€ en 2022 et à 64 K€ en 2023.

Scaleway

L'assemblée générale du 30 septembre 2020 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5% de son capital social au bénéfice de salariés et dirigeants de Scaleway.

Conformément à cette autorisation, le même jour, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 3% du capital de Scaleway a été mis en place au bénéfice de deux salariés ou dirigeants de la société.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2024 et 2026, sous réserve du respect de conditions

de présence :

- 30/09/2024 : acquisition de la Tranche 1, représentant 35% des actions gratuites attribuées ;
- 30/09/2025 : acquisition de la Tranche 2 représentant 30% des actions gratuites attribuées ;
- 30/09/2026 : acquisition de la Tranche 3 représentant 35% des actions gratuites attribuées.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à -185 K€ en 2022 et à 740 K€ en 2023.

Iliad Purple

L'associé unique a autorisé, le 10 décembre 2020, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 9,82% de son capital social au bénéfice de salariés et dirigeants d'Iliad Purple et de salariés de Play.

Conformément à cette autorisation, le 22 mai 2023 puis le 12 décembre 2023, sept plans d'attribution gratuite d'actions représentant globalement 2,96% du capital d'Iliad Purple ont été mis en place au bénéfice de salariés ou dirigeants de la société Iliad Purple et de ses filiales polonaises.

Ces plans d'attribution prévoient des périodes d'acquisition différentes échelonnées entre mai 2024 et mai 2027, sous réserve du respect (i) de conditions de présence par chaque bénéficiaire, et (ii) pour certains plans d'attribution, du respect des conditions de performance.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'est élevée à 7 912 K€ en 2023.

JT Holding

L'associé unique a autorisé, le 14 avril 2023, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et dirigeants de la société JT Holding et de ses filiales.

Conformément à cette autorisation, le même jour, deux plans d'attribution gratuite d'actions représentant 3,35% du capital de la société JT Holding ont été mis en place au bénéfice de 7 salariés ou dirigeants de la société et de ses filiales.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2024 et 2026, sous réserve du respect de conditions de présence et de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions.

La charge enregistrée au titre de ces plans s'est élevée à 2 100 K€ en 2023.

Play

La Société PCSA, société absorbée depuis par la société Iliad Purple, avait mis en place des plans d'intéressement long terme au profit des salariés de Play. Ces plans prévoient que compte tenu du dépassement du seuil de 80% à l'issue de l'offre

publique lancée par Iliad Purple sur PCSA, les bénéficiaires de ces plans percevaient, en lieu et place des actions qu'ils auraient dû recevoir, un paiement en numéraire égal au prix de l'offre publique multiplié par le nombre d'actions qu'ils

auraient dû recevoir chaque année. Ce montant serait perçu par tranches à l'issue des périodes de blocage prévues dans les plans et sous réserve de condition

de présence de l'atteinte et de performance. La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 141 K€ en 2022 et 152 K€ en 2023.

Note 29 Provisions

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2023 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts, à des coûts liés au personnel et à des charges sur contrats à long terme devenus onéreux.

Le détail des provisions est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Total des provisions non courantes	119	109
Total des provisions courantes	115	78
Total des provisions	235	187

Les provisions sont considérées comme « non courantes » lorsque le Groupe iliad s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2023 :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	Dotations 2023	Reprises provisions utilisées 2023	Reprise provisions non utilisées 2023	Changements de périmètre	Autres variations	31 déc. 2023
Provisions pour risques et charges	187	62	-69	-4	12	47	235
TOTAL	187	62	-69	-4	12	47	235

Note 30 Passifs financiers

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Emprunts bancaires	4 987	5 757
Emprunts obligataires	4 175	4 253
Emprunts relatifs aux locations-financement	0	0
Autres dettes financières	22	1
Total passifs financiers non courants	9 185	10 011
Emprunts bancaires et titres négociables à court terme	800	745
Emprunts obligataires	685	0
Passifs financiers de juste valeur	0	0
Concours bancaires	18	2
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Autres dettes financières	740	579
Total passifs financiers courants	2 244	1 326
TOTAL	11 429	11 337

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle ou anticipée est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros et en Zlotys.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Solde au 1^{er} janvier	11 337	8 716
Nouveaux emprunts	4 403	5 842
Remboursement d'emprunts	-4 627	-3 272
Variation des concours bancaires	16	0
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	66	8
Variation de périmètre	0	0
Ecart de change	191	-19
Autres	44	61
Total des dettes à la clôture	11 429	11 337

Principales évolutions des emprunts obligataires et placements privés au cours de l'exercice chez Iliad

Le 8 février 2023, Iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans et présentant un coupon annuel de 5,625%. Cette obligation sera remboursée au pair à échéance le 15 février 2030.

Le 22 mai 2023, Iliad a remboursé les tranches fixe et variable de 500 millions d'euros (d'une durée de 4 ans) placées en 2019 dans le cadre de ses Schuldscheindarlehen (schuldschein) pour un montant total de 419 millions d'euros.

Le 6 décembre 2023, Iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 650 millions d'euros, d'une maturité légèrement supérieure à 5 ans et présentant un coupon annuel de 5,375%. Cette obligation sera remboursée au pair à échéance le 15 février 2029. Les produits de cette émission ont principalement servi à financer l'opération de rachat d'obligations annoncée à la même date pour un montant total de près de 570 millions d'euros, dont 365 millions d'euros affectés au rachat des obligations présentant une maturité à février 2024 et 205 millions d'euros affectés au rachat des obligations ayant une maturité en octobre 2024.

Principales évolutions des emprunts bancaires au cours de l'exercice chez Iliad

Le 20 février 2023, suite à l'émission obligataire susmentionnée du 8 février 2023 de 500 millions d'euros, Iliad a procédé au remboursement intégral du montant tiré sous sa facilité moyen-terme à hauteur de 200 millions d'euros à cette date.

Le 20 juillet 2023, Iliad a procédé à un amendement et une extension de sa facilité moyen terme portant ainsi le montant disponible sous cette facilité de 750 à 650 millions d'euros avec une extension de maturité du 1^{er} Janvier 2024 au 21 Janvier 2025 accompagné de conditions financières plus favorables pendant toute la durée de cette facilité.

Le 27 juillet 2023, Iliad a exercé une première option d'extension sur la ligne de crédit RCF de 2 milliards d'euros, étendant ainsi sa maturité d'un an à Juillet 2028.

Le 19 décembre 2023, le Groupe a signé un nouvel emprunt de 300 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») pour financer en partie les investissements dans la conception et le déploiement du réseau 5G en France. Cet emprunt, dont les caractéristiques seront définies au moment du tirage, peut présenter un taux fixe ou variable et soit une maturité de 8 ans avec un remboursement in fine soit de 12 ans si le remboursement est amortissable à partir de la date de tirage. Au 31 décembre 2023, cette ligne était entièrement disponible.

Programme de titres négociables à court et moyen terme

Le 6 juin 2023, le Groupe Iliad a renouvelé son programme de Neu CP (< 1an), de 1 400 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, ce programme était utilisé à hauteur de 510 millions d'euros.

Programme de cession de créances commerciales de 700 millions d'euros

Le 27 novembre 2023, le Groupe a amendé son programme afin d'augmenter entre autres le montant maximal

à 700 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, ce programme était utilisé à hauteur de 630 millions d'euros.

Principales évolutions des emprunts bancaires au cours de l'exercice chez Play

Le 31 mars 2023, Play a tiré près de 60 millions de zlotys sur sa ligne de crédit bilatérale mise en place en octobre 2021 avec Bank Gospodarstwa Krajowego SA (« BGK financing »). Ce tirage portant un taux d'intérêt fixe à 1,93% et étant amortissable par paiements trimestriels successifs de montants égaux avec une maturité finale le 20 septembre 2028.

Le 31 mai 2023, Play a tiré 85 millions de zlotys supplémentaires dans le cadre de cette facilité. Le 31 juillet 2023, Play a tiré les 69 millions de zlotys restants. Ainsi, la facilité a été entièrement tirée au 31 décembre 2023.

Le 22 mai 2023, Play a procédé à un remboursement anticipé partiel dans le cadre de son prêt d'acquisition syndiqué de 5,5 milliards de zlotys mis en place en décembre 2021 pour un montant de 1,4 milliard de zlotys.

Le 24 août 2023, Play a procédé à un remboursement anticipé supplémentaire dans le cadre de la même facilité pour un montant de 700 millions de zlotys.

Le 25 octobre 2023, Play a procédé à un troisième remboursement sous cette même facilité pour un montant de 400 millions de zlotys ce qui ramène l'encours total à un montant de 3 milliards de zlotys au 31 décembre 2023.

Garanties données

Aucune garantie financière particulière n'a été consentie par le Groupe iliad en contrepartie de ses emprunts.

Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Endettement à taux fixe ¹	6 929	6 727
Endettement à taux variable	4 500	4 610
Total des dettes à la clôture	11 429	11 337

Notes :

¹hors notionnel des couvertures de taux (voir note 34)

Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance contractuelle ou anticipée des engagements fermes au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	290	4 290	4	4 584
Emprunt Schuldscheindarlehen	20	684	30	734
Emprunts obligataires	670	3 028	1 150	4 848
Titres négociables à court et moyen terme	510	0	0	510
Titrisation	630	0	0	630
Concours bancaires	18	0	0	18
Autres	105	0	0	106
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER	2 244	8 002	1 183	11 429
Dettes fournisseurs	2 197	303	327	2 827
TOTAL ENGAGEMENTS FERMES DE FINANCEMENT	4 441	8 305	1 510	14 256

Détails des emprunts du Groupe

Les emprunts obligataires et placements privés du Groupe se décomposent comme suit :

					31 déc. 2023
Contrat	Emission	Maturité	Devise	Taux nominal	Encours (M€)
Iliad - SUN ¹	12/10/2017	14/10/2024	EUR	1,500%	445
Iliad - SUN	25/04/2018	25/04/2025	EUR	1,875%	650
Iliad - SUN	17/06/2020	17/06/2026	EUR	2,375%	650
Iliad - SUN	11/02/2021	12/02/2024	EUR	0,750%	235
Iliad - SUN	11/02/2021	11/02/2028	EUR	1,875%	700
Iliad - SUN	12/12/2022	14/06/2027	EUR	5,375%	750
Iliad - SUN	15/02/2023	15/02/2030	EUR	5,625%	500
Iliad - SUN	15/12/2023	15/02/2029	EUR	5,375%	650
Iliad - SSD ² 2019					
Tranche 3	22/05/2019	22/05/2026	EUR	1,845%	40
Tranche 4	22/05/2019	22/05/2026	EUR	1,700% + Euribor	25
Tranche 5	22/05/2019	24/05/2027	EUR	2,038%	10
Tranche 6	22/05/2019	24/05/2027	EUR	1,800% + Euribor	6
Iliad - SSD 2021					
Tranche 1	30/06/2021	30/06/2025	EUR	1,150%	50
Tranche 2	30/06/2021	30/06/2025	EUR	1,150% + Euribor	135
Tranche 3	30/06/2021	30/06/2026	EUR	1,400%	51
Tranche 4	30/06/2021	30/06/2026	EUR	1,400% + Euribor	212
Tranche 5	30/06/2021	30/06/2028	EUR	1,700%	8
Tranche 6	30/06/2021	30/06/2028	EUR	1,700% + Euribor	22
Tranche 7	30/06/2021	30/06/2027	EUR	1,400%	15
Tranche 8	30/06/2021	30/06/2027	EUR	1,400% + Euribor	8
Iliad - SSD 2022					
Tranche 1	27/05/2022	30/06/2026	EUR	2,732%	27
Tranche 2	27/05/2022	30/06/2026	EUR	1,400% + Euribor	45
Tranche 3	27/05/2022	30/06/2027	EUR	1,400% + Euribor	40
Total Iliad					5 273
Play - SUN	13/12/2019	11/12/2026	PLN	1,750% + Wibor	173
Play - SUN	29/12/2020	29/12/2027	PLN	1,850% + Wibor	115
Total Play					288
TOTAL					5 561

Notes :

¹SUN : Senior Unsecured Notes (obligations publiques non garanties)

²SSD : Schuldschein (placements privés de droit allemand non garantis)

Les emprunts bancaires du groupe se décomposent comme suit :

						31 déc. 2023	
Contrat	Signature	Maturité finale	Mode	Devise	Taux nominal ¹	Encours (M€)	Dispo. (M€)
Iliad - EIB Loans ²							
2016	08/12/2016	19/09/2030	Amort.	EUR	1,621%	140	-
2018 - T1	14/12/2018	01/02/2033	Amort.	EUR	1,921%	200	-
2018 - T2	14/12/2018	08/04/2033	Amort.	EUR	1,602%	100	-
2020 - T1	09/11/2020	23/11/2028	In fine	EUR	0,835%	150	-
2020 - T2	09/11/2020	29/03/2029	In fine	EUR	1,004%	150	-
2022	13/12/2022	13/06/2030	In fine	EUR	Non fixé	-	300
2023	19/12/2023	Non fixée	Non fixé	EUR	Non fixé	-	300
Iliad - KFW Loans							
2017	13/12/2018	13/06/2029	Amort.	EUR	1,100% + Euribor	50	-
2019	26/04/2020	09/10/2030	Amort.	EUR	1,100% + Euribor	105	-
Iliad - RCF	27/07/2022	27/07/2027	In fine	EUR	1,000% + Euribor	-	2 000
Iliad - Term Loan	18/12/2020	18/12/2025	In fine	EUR	1,400% + Euribor	900	-
Iliad - Mid-Term	02/07/2022	21/01/2025	In fine	EUR	1,700% + Euribor	-	650
Iliad - Term Loan	27/07/2022	27/07/2027	In fine	EUR	1,500% + Euribor	1 000	-
Total Iliad						2 795	3 250
Play - Term Loan	29/03/2021	29/03/2026	In fine	PLN	2,000% + Wibor	807	-
Play - RCF	29/03/2021	29/03/2024	In fine	PLN	2,000% + Wibor	-	461
Play - BGK Loan	15/10/2021	20/09/2028	Amort.	PLN	1,930%	109	-
Play - ECA Loan	22/12/2021	22/12/2026	Amort.	PLN	0,450% + Wibor	80	-
Play - Term Loan	10/12/2021	26/03/2026	In fine	PLN	2,000% + Wibor	691	-
Play - EIB Loan ²	14/01/2022	13/01/2034	Amort.	PLN	6,272%	54	54
Total Play						1 742	515
TOTAL						4 536	3 765

Notes :

¹ Taux applicable au 31/12/2023, pouvant varier en fonction du levier d'endettement du Groupe Iliad et du Groupe Play respectivement.

² Pour Iliad, taux nominal indiqué à la suite d'un avenant revoyant certaines conditions financières signé le 20 janvier 2023. Maturité finale indicative pour le contrat 2022, dépendante de la date de(s) tirage(s) et de la maturité choisie. La fixation du taux d'intérêt final est définie lors de chaque tirage. Pour Play, le taux d'intérêt indiqué correspond au taux moyen des deux tranches fixes ainsi que du taux d'intérêt composé de la marge de 2,32% augmentée du Wibor à 5,82% suite au premier fixing intervenu le 19 décembre 2022 pour la tranche variable.

Première notation publique pour les obligations de premier rang non garanties de Iliad SA

Le 20 mai 2022, Iliad SA a reçu la première notation publique de ses obligations en euros de premier rang non garanties (« EUR senior unsecured notes ») de Moody's Investor Services (« Moody's »), Standard and Poor's (« S&P ») et Fitch Ratings (« Fitch »), qui ont attribué respectivement les notations Ba2/BB/BB avec une perspective stable, applicables aux émissions existantes. Alors que la notation d'entreprise (« Corporate rating ») d'Iliad SA est alignée à celle d'Iliad Holding, à savoir respectivement Ba3/BB/BB avec une perspective stable, S&P et Fitch ont par ailleurs attribué à Iliad SA un profil crédit intrinsèque (« standalone credit profile ») de bb+.

Note 31 Fournisseurs et autres créditeurs

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Autres passifs non courants		
Dettes fournisseurs	630	499
Dettes fiscales et sociales	22	15
Autres dettes	0	0
Total autres passifs non courants	652	514
Fournisseurs et autres créditeurs		
Dettes fournisseurs	2 197	1 874
Avances et acomptes	91	27
Dettes fiscales et sociales	613	489
Autres dettes	324	28
Produits constatés d'avance	342	262
Total des fournisseurs et autres créditeurs courants	3 568	2 681
TOTAL	4 219	3 195

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
Fournisseurs de biens et de services	1 674	1 226
Fournisseurs d'immobilisations	1 153	1 147
TOTAL	2 827	2 373

Note 32 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Personnes concernées :

- La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe iliad.

La rémunération des onze principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En millions d'euros	31 déc. 2023	31 déc. 2022
• Rémunération totale	3	3
• Paiements en actions ou assimilés	9	8
TOTAL	12	11

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

Impact des plans d'attributions gratuites d'actions

Le détail de ces plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans la Note 28.

Transaction avec On Tower Poland

Dans le cadre du partenariat stratégique du Groupe iliad avec le groupe Cellnex concernant ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en Pologne, la société On Tower Poland fournit pour le Groupe iliad des prestations d'accueil sur des infrastructures passives de télécommunications en Pologne. Le partenariat prévoit également la construction de nouveaux sites qui seront vendus par le Groupe iliad à On Tower Poland. Le 30 juin 2023, le Groupe iliad a cédé sa participation résiduelle de 30% dans On Tower Poland.

De ce fait, On Tower Poland ne répond plus à la définition d'une partie liée au 31 décembre 2023.

Transaction avec NJJ Boru

Le Groupe Iliad réalise des prestations diverses pour le compte des sociétés NJJ Boru (détenue à 49% par le Groupe Iliad), maison mère de la société EIR, et NJJ Galway, société contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad. Le montant reconnu au titre de ces prestations en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 2 850 K€.

Transaction avec Monaco Telecom

Le Groupe Iliad a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 31 décembre 2023 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 1 500 K€.

Transaction avec IFT

La société IFT fournit à Free, dans le cadre d'un contrat de services de très long terme sans engagement de volume, l'ensemble des services d'accès et d'informations aux prises cofinancées.

Transaction avec Iliad Holding et Holdco II

Holdco II est une société holding contrôlée à plus de 95% par Iliad Holding (anciennement dénommée Holdco) dont Monsieur Xavier Niel détient l'intégralité du capital.

Depuis l'opération de liquidité financée par une augmentation de capital réalisée janvier 2020, le contrôle exercé sur Iliad par Xavier Niel au travers de sa société holding personnelle Iliad Holding (ex Holdco) s'est renforcé.

Cette évolution s'est confirmée à l'occasion de l'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Iliad lancée par Holdco II le 30 juillet 2021 et ayant aboutie au retrait de la cote d'Iliad le 14 octobre 2021.

Depuis l'opération de liquidité de janvier 2020, Iliad Holding assume ainsi le rôle de *Holding* animatrice pour le Groupe Iliad et a mis en place un Comité Stratégique composé autour de Monsieur Xavier Niel des principaux dirigeants du Groupe Iliad. Iliad Holding participe ainsi à l'élaboration de la stratégie du Groupe Iliad et veille à sa mise en œuvre effective.

Les services fournis au titre des prestations d'animation ont été facturées à Iliad pour un montant total de 1 132 K€ en 2023.

Transaction avec Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (« PŚO »)

La société PŚO fournit à Play, dans le cadre d'un contrat de service de très long terme sans engagement de volume, des services d'accès aux infrastructures réseaux.

Note 33 Instruments financiers

Réconciliation par classe et par catégorie comptable

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

<i>En millions d'euros</i>	Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2023						
Disponibilités	927				927	927
Valeurs mobilières de placement	259				259	259
Clients			1 324		1 324	1 324
Autres actifs financiers courants	11				11	11
Autres actifs financiers non courants	127	54	23		204	204
Passifs financiers non courants				-9 185	-9 185	-9 185
Passifs financiers courants				-2 244	-2 244	-2 244
Dette locative courante	-754				-754	-754
Dette locative non courante	-4 536				-4 536	-4 536
Autres passifs non courants				-630	-630	-630
Autres passifs courants				-2 197	-2 197	-2 197
TOTAL	-3 966	54	1 347	-14 256	-16 821	-16 821

<i>En millions d'euros</i>	Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
Au 31 décembre 2022						
Disponibilités	516				516	516
Valeurs mobilières de placement	6				6	6
Clients			1 163		1 163	1 163
Autres actifs financiers courants	27				27	27
Autres actifs financiers non courants	151	48	27		226	226
Passifs financiers non courants				-10 011	-10 011	-10 011
Passifs financiers courants				-1 326	-1 326	-1 326
Dette locative courante	-634				-634	-634
Dette locative non courante	-3 951				-3 951	-3 951
Autres passifs non courants				-499	-499	-499
Autres passifs courants				-1 874	-1 874	-1 874
TOTAL	-3 886	48	1 190	-13 710	-16 358	-16 358

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les actifs comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, comprennent principalement les composantes de la trésorerie lesquelles sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global comprennent principalement les titres immobilisés ;
- les créances au coût amorti comprennent principalement les prêts, les dépôts et cautions et les créances clients ;
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières et des dettes fournisseurs ;

- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liée aux contrats de location est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

Note 34 Gestions des risques financiers

Risque de marché

Risque de change

Le Groupe iliad acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait historiquement exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où les monnaies fonctionnelles du Groupe sont principalement l'Euro et au niveau de la filiale Play (détenant également UPC Polska depuis le 1^{er} avril 2022), le Zloty.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts dans la limite d'un horizon qui n'excède pas deux ans.

Le Groupe iliad a choisi de couvrir une partie de son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir partiellement un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en US Dollar est en partie maîtrisée sur l'exercice en cours.

Depuis l'acquisition de Play en novembre 2020, les résultats et le bilan de l'entité, libellés initialement en zloty polonais (PLN), sont consolidés au niveau du Groupe iliad. De même, des flux intragroupes provenant de Play (dividendes, etc) pourraient être libellés en PLN.

Néanmoins, le risque de change lié à la consolidation de Play est structurellement limité. D'une part, au bilan, la dette locale de Play libellée en PLN permet de couvrir naturellement une partie du risque de change, laissant une exposition résiduelle réduite à l'actif net. D'autre part, le taux EUR/PLN est relativement stable, et ce même dans un environnement géopolitique dégradé avec la guerre en Ukraine, affichant sur ces quatre dernières années un taux moyen annuel de 4,43 en 2020, en augmentation de 3,1% en 2021 à 4,57, en augmentation de 2,6% en 2022 à 4,69, et enfin en baisse de 3,1% en 2023 à 4,54, soit une augmentation annuelle moyenne de 1% sur cette période. Néanmoins, le Groupe peut procéder ponctuellement à des opérations de couverture de flux spécifique aux variations de l'EUR/PLN.

Le Groupe iliad continue de surveiller et apprécier dans le temps son exposition de change.

Au niveau local, Play dispose d'une propre politique de couverture du risque de change du fait de l'existence de certains coûts opérationnels libellés dans des devises autres que le PLN (la monnaie fonctionnelle de Play), principalement en EUR et dans une moindre mesure en XDR, USD et GBP. Play a ainsi recours à des achats à terme, des swaps et des options sur devises étrangères.

Au 31 décembre 2023, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IFRS 9.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de 18 millions d'euros au titre de ces couvertures.

Risque de taux

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes à moyen et long terme (notamment emprunts obligataires et lignes BEI) dans les financements en euros, le Groupe iliad bénéficie partiellement d'une couverture naturelle dans cette devise. En complément, le Groupe iliad a entrepris lors des précédents

exercices la mise en place de contrats de couvertures de taux pour sa dette euro et en zloty.

S'agissant de sa dette en euro, le Groupe a traité des *swaps* de taux avec plusieurs contreparties au courant des mois d'octobre et de novembre 2022 avec une date effective débutant en mars 2023 et une date de maturité finale en septembre 2032. Au 31 décembre 2023 le montant total notionnel couvert par ces *swaps* était de 1 milliard d'euros, représentant près de 11% de la dette totale du Groupe libellée en euros.

S'agissant de la dette en zloty contractée par Play, des actions ont été initiées depuis novembre 2021 via des *swaps* de taux également. Au 31 décembre 2023, un montant notionnel total de 7,5 milliards de zlotys est ainsi couvert par des *swaps* de taux représentant près de 76,6% de la dette totale du Groupe libellée en PLN.

Par ailleurs, la trésorerie du Groupe est principalement rémunérée à taux variable, venant diminuer, par symétrie, le risque de hausse de taux sur sa dette.

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	2 244	8 002	1 183	11 429
Actifs financiers	11	90	114	215
Position nette avant gestion	2 233	7 912	1 069	11 214
Hors bilan				
Position nette après gestion	2 233	7 912	1 069	11 214

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1% des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 30 012 K€.

Risque sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions cotées dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. Note 27).

Risque de commodité

De par les consommations électriques induites par ses activités, le Groupe est exposé aux variations de prix de l'électricité sur les marchés comptant et à terme, selon les conditions d'achat négociées avec ses fournisseurs en électricité. Historiquement stables, les prix de marché de l'électricité ont connu une volatilité exceptionnelle en 2022, sur fond de reprise mondiale de la consommation, d'une indisponibilité partielle du parc nucléaire s'agissant de la France et surtout des conséquences de la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, le Groupe a mis en place un suivi attentif des marchés de l'électricité et mis en place des contrats de couverture financière via des *swaps* de prix d'électricité pour ses consommations en Italie (sur des volumes portant jusqu'à 2025), en complément des achats à termes déjà réalisés directement via ses fournisseurs en France et en Pologne.

Risque de liquidité

Le Groupe iliad s'appuie sur sa solide rentabilité, sa trésorerie, ses lignes bancaires disponibles et son accès aux différents marchés (bancaires, obligataires et monétaires) pour assurer le financement de son développement.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« *covenants* ») de ses différentes lignes bancaires (dont BEI, KfW IPEX Bank et ses divers crédits syndiqués) au niveau d'ILIAD et de Play.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la rentabilité de ses activités, de la maturité de sa dette (cf. Note 30), de son accès aux financements et de son niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2023, les « covenants » (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus dans les différents contrats de crédit d'ILIAD mentionnés en Note 30 sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31/12/2023
• Ligne RCF de 2 000 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne Mid-Term de 650 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne Term Loan de 1 000 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne Term Loan de 900 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne BEI - 2016 de 200 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne BEI - 2018 de 300 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne BEI - 2020 de 300 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne BEI - 2022 de 300 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne BEI - 2023 de 300 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne KFW - 2017 de 90 M€ (emprunteur Iliad) • Ligne KFW - 2019 de 150 M€ (emprunteur Iliad)	Ratio de Leverage Groupe < 3,75	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 3,0

Au 31 décembre 2023, les « covenants » (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus dans les différents contrats de crédit de Play sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31/12/2023
• Ligne de 3 500 M PLN (emprunteur : P4) • RCF de 2 000 M PLN (emprunteur : P4) • Ligne de 5 500 M PLN (emprunteur P4) • Ligne BEI de 470 M PLN (emprunteur P4) • Ligne « BGK » de 500 M PLN (emprunteur P4) • Ligne « ECA » de 464 M PLN (emprunteur P4)	Ratio de Leverage Play < 3,25	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 2,5

Il est rappelé par ailleurs que les ratios financiers (ou « Leverage ») considérés dans les contrats de crédit du Groupe Iliad sont le rapport entre la dette financière nette et l'EBITDAaL du Groupe sur la période, tels que présentés dans les comptes, avec en ce qui concerne l'EBITDAaL des ajustements définis par les contrats.

Enfin, il est à préciser que le Groupe Iliad a, par certains de ses contrats bancaires, l'engagement de respecter au niveau du sous-périmètre consolidé de Play un « Leverage » ratio inférieur à 3,25, calculé selon la même méthode du covenant bancaire d'Iliad, rappelée précédemment.

Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. Note 33).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2023, les créances clients s'élèvent à 1 430 millions d'euros en valeur brute et 1 324 millions d'euros en valeur nette (cf. Note 24). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement ;
- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements au-delà des dépôts à vue utile aux besoins de trésorerie quotidienne sur (i) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois voire (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2023, le solde du poste « Clients » s'établit à 1 430 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 106 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en majeure partie comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2023, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe iliad n'est pas exposé au risque de concentration.

Note 35 Engagements hors bilan et risques éventuels

35.1 Engagements liés aux licences TELECOM

France :

Licence 900 MHz – 1800 MHz – 2100 MHz :

Le 14 janvier 2018, le Groupe iliad, via sa filiale FREE MOBILE, a conclu un accord avec le gouvernement. Cet accord inclut également les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains. Dans cet accord visant à améliorer la couverture du territoire en très haut débit mobile avec recours accru à la mutualisation active ou passive, le Groupe iliad a pris les principaux engagements suivants : déploiement de 2 000 sites en zones blanches en RAN Sharing, à 4 opérateurs, déploiement de 3 000 sites en zones dites grises (en zone de déploiement prioritaire) et atteinte d'un niveau de couverture du service de radiotéléphonie mobile renforcé à fin 2029 (99,6% de la population couverte en équivalent couverture indoor). Ces engagements ont été traduits dans les obligations inscrites dans le renouvellement de licences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz (décision n° 2018-0681 et n° 2018-1391). Ils ont été accompagnés par diverses mesures du gouvernement, et notamment une stabilité des redevances annuelles des licences 900, 1800 et 2100 MHz et une exonération d'IFER pendant 5 ans les sites déployés en zones blanches et zones grises jusqu'à fin 2022.

Licence 2600 MHz :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devait notamment : couvrir en très haut débit mobile 75% de la population en 2023, jalon déjà atteint fin 2020.

Licence 1800 MHz :

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, pour une durée de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devait notamment couvrir en très haut débit mobile 75% de la population avant octobre 2023, jalon déjà atteint fin 2020.

Licence 700 MHz :

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10 MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment couvrir en très haut débit mobile 98% de la population d'ici janvier 2027 (jalon déjà atteint), puis 99,6% de la population d'ici fin 2030.

Licence 5G – 3400 – 3800 MHz :

Par décision n°2020-1255 du 12 novembre 2020, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 70 MHz dans la bande 3400 – 3800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée de 15 ans renouvelable pour 5 ans ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de fourniture d'offre de gros. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment émettre les fréquences attribuées depuis 3 000 sites au 31 décembre 2022 (jalon atteint), 8 000 sites au 31 décembre 2024 et 10 500 sites au 31 décembre 2025, et faire droit aux demandes raisonnables de fournitures de services aux verticaux de l'économie.

Licences Outre-Mer :

Par ses décisions n° 2017-1037 en date du 5 septembre 2017, n° 2023-1622 et n° 2023-1989 en date du 25 juillet 2023, l'ARCEP a autorisé FREE CARAIBE à exploiter les fréquences suivantes :

- Guadeloupe et Martinique :
 - Fréquences dans les bandes 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz
- Guyane :
 - Fréquences dans les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz, 2,6 GHz et 3,5 GHz
- Saint-Barthélemy et Saint-Martin :
 - Fréquences dans les bandes 700 MHz, 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz, 2,6 GHz et 3,5 GHz

Ces décisions sont assorties d'obligations de déploiement et de couverture, de respect des accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France, ainsi que d'obligations en matière de stimulation du marché, d'emploi et d'investissement. Elles incluent également, pour la bande 700 MHz et 3,5 GHz, des obligations de déploiement et des obligations de développement de nouveaux services sur le réseau mobile (VO-WIFI ou accès fixe à l'internet mobile par exemple).

A l'issue de procédures auxquelles la société sera candidate, et si sa candidature est retenue, FREE CARAIBE sera amenée dans le courant de l'année 2024 à contracter des engagements supplémentaires, en particulier dans le cadre de l'attribution des fréquences 5G en Martinique et en Guadeloupe (700 MHz et 3,5 GHz).

Italie :

La décision du ministère du développement économique (rebaptisé le ministère des entreprises et du made in Italy) du 04 novembre 2016, validant le transfert des droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex à ILIAD ITALIA (filiale du Groupe iliad), précise les obligations de couverture afférant à ces droits d'usage. Au titre de ces obligations, ILIAD ITALIA devra :

- couvrir en 2,1 GHz (ou en 900 MHz) les chefs-lieux de régions d'ici le 30 juin 2022 et les chefs-lieux des provinces d'ici le 31 décembre 2024 ;
- couvrir en 2,6 GHz :
 - 14% de la population nationale d'ici le 30 juin 2020 ;
 - 28% de la population nationale et 5% de la population de chaque région italienne d'ici le 30 juin 2022.

La décision n° 231/18/CONS de l'AGCOM a précisé les obligations de couverture des opérateurs attributaires des fréquences 5G en Italie. A ce titre, ILIAD ITALIA devra :

- Licences 3,6 GHz et 3,8 GHz :
 - être en mesure de déployer son réseau et utiliser les fréquences dans chaque région italienne d'ici la fin décembre 2020 ;
 - couvrir au moins 5% de la population dans chaque région italienne d'ici la fin juin 2022. Par la décision 185/23/CONS du 20 juillet 2023, l'AGCOM a prévu une augmentation de la couverture sur la bande 3,6-3,8 GHz de 2,5% de la population pour chaque région italienne sous 12 mois à compter de l'attribution des droits. L'obligation complémentaire est valable tant que l'accord de joint-opération prévoit qu'Iliad peut également utiliser, par l'intermédiaire cette joint-opération, les fréquences de la bande 3,4-3,6 GHz.
- Licence 700 MHz : obligations individuelles (d'ici le 30 juin 2025) :
 - couvrir 80% de la population nationale dont 90% de la population des municipalités supérieures à

30 000 habitants et de toutes les capitales régionales ;

- couvrir 90% des 149 régions touristiques attribuées à Iliad.
- Licence 700 MHz : obligations collectives :
 - couvrir 99,4% de la population nationale d'ici la fin décembre 2026, dont 90% de la population de 120 municipalités situées dans les zones rurales (énumérées à l'annexe A de la décision 231/18/CONS) ;
 - couvrir les principaux axes d'ici la fin décembre 2025 (chemins de fer et gares, autoroutes, 351 ports maritimes et 42 aéroports) : cette obligation est satisfaite si au moins un des lauréats fournit le signal.
- Licences 26 GHz : pas d'obligation de couverture, mais l'obligation d'installer le réseau mobile et d'utiliser la bande dans toutes les provinces d'ici le 31 décembre 2022.

Pologne :

Licences 2100 MHz et 900 MHz

A la date de publication des états financiers, le Groupe estime avoir respecté les obligations de couverture imposées dans les décisions de réservation de fréquences relatives aux spectres 2100 MHz et 900 MHz.

Licence 1800 MHz

La décision de réservation de fréquences 1800 MHz accordée au Groupe le 14 juin 2013 a défini un ensemble d'exigences réglementaires à l'égard du Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication de 3 200 sites au plus tard dans les 24 mois à compter de la réservation de fréquence. 50% de l'investissement devait être poursuivi dans les zones rurales ou suburbaines ou les villes de moins de 100 000 habitants. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 1 800 MHz au plus tard dans les 12 mois suivant la date de réservation de fréquences. A la date de publication des états financiers, le Groupe a rempli toutes ces obligations.

Licence 800 MHz

La décision de réservation de fréquences 800 MHz accordée au Groupe le 25 janvier 2016 et remplacée par la décision accordée au Groupe le 23 juin 2016 définit un ensemble d'exigences réglementaires envers le Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication couvrant 83% des communes définies comme « points blancs » dans l'annexe 2 de la décision au plus tard dans les 24 mois à compter de la date de réservation de fréquence, en plus d'investir dans réseau de télécommunications dans 90% des communes définies à l'annexe 3 au plus tard dans 36 mois et dans 90% des communes définies à l'annexe 4 au plus tard dans 48 mois. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 800 MHz au plus tard dans les 12 mois suivant la date de la réservation de fréquences. A la date de publication des états financiers, le Groupe a rempli les obligations d'investissement.

Licence 2600 MHz

Quatre décisions de réservation dans le spectre de 2600 MHz accordées au Groupe le 25 janvier 2016 exigent que le Groupe commence à fournir des services utilisant des fréquences de 2600 MHz au plus tard dans les 36 mois à compter de la date de réservation de fréquence. Le Groupe a répondu à ces exigences.

Licences 3500-3600 MHz

La décision de réservation de fréquences 3500-3600 MHz accordée au Groupe le 19 décembre 2013 a défini un ensemble d'exigences réglementaires à l'égard du Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication de 3 800 sites au plus tard dans les 48 mois à compter de la réservation de fréquence. 37% de l'investissement devait être poursuivi dans les zones rurales ou suburbaines ou les villes de moins de 100 000 habitants. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 3500-3600 MHz au plus tard dans les 4 mois suivant la date de réservation de fréquences.

35.2 Partenariats avec Cellnex

Dans le cadre des partenariats industriels conclus avec Cellnex en 2019 sur la France et l'Italie et en 2021 sur la Pologne, le Groupe Iliad s'est engagé à construire et à céder des infrastructures de sites dits build-to-suit (« BTS ») à Cellnex.

L'engagement minimum du Groupe Iliad sur ce partenariat est d'au moins 2 500 sites sur la France, 1 000 sites sur l'Italie et 1 871 sites sur la Pologne. Au 31 décembre 2023, l'engagement minimum a été atteint pour la

35.3 Autres engagements

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose des engagements reçus ci-dessous:

- d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 2 000 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2023 ;
- d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 2 000 millions de zlotys, non utilisée au 31 décembre 2023 ;
- d'une facilité moyen terme de 650 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2023 ;
- de deux lignes de crédit BEI d'un montant de 300 millions d'euros chacune, non utilisées au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat stratégique avec InfraVia via la société dédiée SPIN (voir note 21), le Groupe Iliad a donné les engagements suivants :

- Un nantissement de comptes de titres financiers portant sur le compte de titres financiers ouvert au nom d'Iliad dans les livres de SPIN ; et
- Un nantissement de créances portant sur toute créance qu'Iliad détient ou détiendrait à tout moment à l'encontre de SPIN au titre de contrat de prêt Intra-Groupe.

Au 31 décembre 2023,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe Iliad s'élève à 175 millions d'euros et correspond principalement à la garantie bancaire de Iliad Italia sur les fréquences 900 MHz et 2 100 MHz ;
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe Iliad s'élève à 1 million d'euros.

35.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune autre sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe Iliad, en garantie de ses dettes.

35.5 Procès et litiges

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Iliad est impliqué dans des litiges sociaux, réglementaires, fiscaux et commerciaux.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

France - Litige UFC

Par assignation du 11 mars 2019 sur le fondement de l'article 623-1 du code de la consommation, l'UFC demande au Tribunal de Grande Instance de Paris de condamner Free Mobile pour non-respect de ses obligations contractuelles en ce qu'elle aurait prélevé des frais de non-restitution de terminaux confiés en location à 9 abonnés alors que ceux-ci auraient justifié de leur expédition conformément aux Conditions Générales d'Abonnement. L'UFC demande donc la condamnation de Free Mobile au remboursement

des frais perçus ainsi qu'à des mesures de publication pour informer les consommateurs concernés de leur droit à indemnisation. L'UFC a été déboutée de ses demandes le 13 décembre 2022, le tribunal jugeant que la location d'un terminal mobile est exclue du champ d'application de l'action de groupe. L'UFC a été par ailleurs condamnée à 8 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. L'UFC ayant fait appel de cette décision, l'affaire est toujours en cours.

France - litiges fiscaux

Par voie contentieuse, le Groupe Iliad a sollicité auprès des autorités compétentes, le remboursement de paiements de TVA suite à un litige avec l'administration fiscale (cf note 24).

Par ailleurs, le Groupe Iliad a fait l'objet de vérifications fiscales relatives aux années 2019-2022 et certaines de ses filiales ont été notifiées via des propositions de rectification. Ces propositions de rectification ont été intégralement contestées

et des réponses complémentaires ont été apportées à l'administration fiscale. Toutefois, et conformément aux principes comptables, le

Groupe a procédé à la meilleure estimation de ces risques dans les comptes au 31 décembre 2023.

Pologne - Litige concurrence

En juin 2015, la société Play a déposé une plainte de 316 PLNm à l'encontre d'Orange Polska, de Polkomtel et de T-Mobile Polska. Ce montant inclut 231 PLNm de dommages et intérêts pour acte de concurrence déloyale consistant en la mise en place de frais excessifs pour les connexions vocales avec le réseau Play pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 mars 2012 auxquels s'ajoutent les intérêts capitalisés. En juillet 2018, Play a étendu sa demande en exigeant le paiement de 314 PLNm supplémentaires (dont 258 PLNm de dommages et intérêts capitalisés) pour une période consécutive du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2014. Le 27 décembre 2018, le tribunal

de district de Varsovie a rejeté la plainte initiale de Play concernant les 316 PLNm. Play a interjeté appel, la Cour d'appel de Varsovie dans son arrêt du 28 décembre 2020 a rejeté le jugement de première instance et ordonné un nouveau jugement de l'affaire. La demande de 316 PLNm et la demande de 314 PLNm supplémentaires font toujours l'objet d'une procédure devant le tribunal de Varsovie. En septembre 2019, Play a retiré ses réclamations contre T-Mobile et maintenu ses demandes contre Orange et Polkomtel. La réception des montants ci-dessus n'étant pas certaine, le Groupe Iliad n'a comptabilisé aucun produit au titre de cette réclamation.

Pologne - Terminaison d'appels

Plainte de Polkomtel

En décembre 2018, la société Polkomtel a intenté une action en justice dans laquelle elle exige que le Trésor public ou Play (tenue solidairement) verse la rémunération manquante des terminaisons d'appels que Polkomtel aurait dû recevoir de Play si l'UKE n'avait pas diminué le prix de la

terminaison d'appels au moyen d'une décision qui a ensuite été annulée par un tribunal comme édictée en violation de la loi ainsi que les intérêts cumulés à compter du dépôt de la plainte. Il est difficile d'évaluer le risque juridique du procès susmentionné à ce stade.

Pologne - UOKiK / UKE / Autres

Il existe un certain nombre d'autres procédures impliquant Play initiées entre autres par le Président de l'UKE ou le Président de l'UOKiK et des procédures résultant de recours contre les décisions des régulateurs. Le 2 septembre 2016, le président de l'UOKiK a initié une procédure à l'encontre de UPC au sujet de clauses abusives concernant : les hausses de prix, la garantie d'une offre minimale de programmes TV, des frais d'interventions de techniciens ainsi que de fins de fin de contrats. Le 17 juillet 2019 le président de l'UOKiK a publié une décision interdisant l'application des clauses décrites ci-dessus et a condamné UPC à une amende de 32 PLNm ainsi qu'à une obligation de dédommagement des clients. UPC a fait appel de la décision de la District

Court de Varsovie. Le 23 novembre 2022, la District Court de Varsovie a confirmé sa décision d'obligation de dédommagement des clients, qui avait été annulée. Dans le même temps, la Cour suprême a revu à la baisse l'amende à 28,6 PLNm, qui avait déjà été payée. UPC s'est pourvue en cassation.

Le 1^{er} décembre 2022, le président de l'UOKiK a initié une procédure à l'encontre de P4 concernant des pratiques allant à l'encontre de l'intérêt collectif des consommateurs, qui de l'avis du président de l'UOKiK consistent en l'application d'une clause contractuelle annulant l'application d'une réduction sur les abonnements en cas de retard de paiement de la part des clients.

Note 36 Événements postérieurs à la clôture

Investissement dans TELE2

Le 26 février 2024, le Groupe Iliad a annoncé que Freya Investissement, un véhicule d'investissement spécialisé détenu conjointement par Iliad et NJJ Holding (« Freya »), a conclu un accord avec Kinnevik AB (publ) (« Kinnevik ») portant sur l'acquisition en numéraire, d'environ 19,8% du capital (actions A et B) du groupe Tele2, un des opérateurs leaders des marchés suédois et des pays baltes, pour un montant d'environ 13 milliards de couronnes suédoises (environ 1,16 milliard d'euros). Après approbation des autorités compétentes, Freya deviendra l'actionnaire de référence de Tele2.

Note 37 Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2023

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Méthode de consolidation de l'exercice
Iliad 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Assunet 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96%	89,96%	I.G.
Centrapel 57 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Certicall 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Marseille	100,00%	100,00%	I.G.
Connexy 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	848 895 173	Marseille	100,00%	100,00%	I.G.
Equaline 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Bordeaux	100,00%	100,00%	I.G.
F Distribution 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Fibre Inc 1209 Orange Street, WILMINGTON New Castle County, 19801 Delaware – États-Unis	/	Wilmington	100,00%	100,00%	I.G.
Freebox 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	98,92%	97,99%	I.G.
Free Caraïbe 3 rue de la carrière 97200 FORT-DE-FRANCE	808 537 641	Fort-de-France	100,00%	100,00%	I.G.
Free 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Free Fréquences 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	/	100,00%	N.C.
Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	100,00%	99,86%	I.G.
Free Pro 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	439 099 656	Marseille	100,00%	75,54%	I.G.
Free Réseau 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Méthode de consolidation de l'exercice
IH 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Iliad 10 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	844 880 492	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Iliad 17 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	982 150 864	Paris	100,00%	/	I.G.
Iliad 18 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	982 165 912	Paris	100,00%	/	I.G.
Iliad 19 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	982 109 688	Paris	100,00%	/	I.G.
Iliad 6 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	834 309 486	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IFT 31 rue de la Baume 75008 PARIS	852 619 352	Paris	/	48,98%	N.C.
IFW 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	/	100,00%	N.C.
Iliad 78 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	834 315 673	Paris	89,00%	78,45%	I.G.
Iliad Customer Care Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	100,00%	100,00%	I.G.
Iliad Italia Holding S.p.A Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	100,00%	100,00%	I.G.
Iliad Investments 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	919 740 605	Paris	40,85%	40,85%	M.E.
Iliad Italia S.p.A Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	97,78%	97,73%	I.G.
Iliad Purple 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	92,02%	92,57%	I.G.
Immobilière Iliad 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
IRE 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Jaguar Network Suisse rue des Paquis 11 1201 GENÈVE - Suisse	/	Genève	100,00%	100,00%	I.G.
JT Holding 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	801 382 300	Marseille	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Méthode de consolidation de l'exercice
Madiacom 44 rue Henri Becquerel Jarry 97122 BAIE-MAHAULT	880 041 397	Baie- Mahault	50,00%	50,00%	Joint- Operation
MCRA 57 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Newco 25M 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	910 077 478	Paris	49,50%	49,50%	M.E.
NJJ Boru 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	833 797 467	Paris	49,00%	49,00%	M.E.
On Tower Poland Wynalazek 1, 02-677 Warsaw - Poland	/	Pologne	/	27,77%	N.C.
Online Immobilier 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	97,58%	97,58%	I.G.
Opcore 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	891 405 227	Paris	100%	/	I.G.
P4 SP. Z.O.O Wynalazek 1, 02-677 Warsaw - Poland	/	Poland	92,02%	92,57%	I.G.
Predictiv Pro S.A.S. 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	880 472 683	Marseille	100,00%	100,00%	I.G.
Protelco 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Resolution Call 7 Bld Mohamed V 20800 MOHAMMEDIA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
Réseau Optique de France (ex Free Infrastructure) 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Scaleway 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	97,58%	97,58%	I.G.
Scaleway US Corporation C/O IMS - 1700 W Irving Park, Suite 302 CHICAGO, IL 606013	/	Chicago	97,58%	97,58%	I.G.
Solid 19 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
Société Part. Invest. Numérique 14 rue Cambacérès 75008 PARIS	980 465 108	Paris	48,98%	/	M.E.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Méthode de consolidation de l'exercice
Telecom Academy « Privé » Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf CASABLANCA – Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
Telecom Réunion Mayotte 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50,00%	50,00%	M.E.
Trax 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	850 134 388	Paris	98,00%	98,00%	I.G.
Total Call Technoparc – Route de Nouceur Sidi Maar CASABLANCA – Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G
Université F 233 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	891 401 507	Paris	100,00%	100,00%	I.G
Zefiro.net Via Giotto, 7 CORMANO - Italie	/	Cormano	50,00%	/	Joint- Operation

Note 38 Honoraires d'audit

En application des règlements ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'entité consolidante et de ses filiales intégrées globalement, à l'exclusion de leurs réseaux :

En milliers d'euros	Pricewaterhouse Coopers		Deloitte & Associés		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	447	423	392	363	839	786
Services autres que la certification des comptes	158	118	66	50	224	168
TOTAL DES HONORAIRES	605	541	458	413	1 063	954

Les services, autres que la certification des comptes fournis sur l'exercice, concernent principalement :

- la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le rapport de gestion d'ILIAD ;
- travaux portant sur la revue d'opération de cessions d'actifs ;
- diverses attestations.